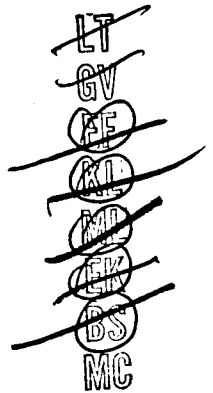


opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO



- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-4)

Un bilan bien inquiétant

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 5-9)

Les négociations CEE-Etats-Unis ; Nouvel échec dans l'affaire Euratom ; Libéralisation en matière sidérurgique.

- ETUDES ET TENDANCES (P. 11-15)

LIBRARY

Le problème des tarifs aériens (II)

- EUROFLASH (P. 16-61)

Sommaire Analytique, P. 16

Index Alphabétique, P. 55

N° 642 - 28 Décembre 1971

10 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

A nos abonnés

Vous le savez depuis le 3 novembre : ce numéro d'Opera Mundi-Europe est le dernier. Ce n'est pas sans mélancolie que nous prenons, trop brutalement à notre gré, congé de vous. Nous le faisons avec le sentiment de n'avoir pas failli à notre ambition, et avec d'autant plus de regrets que l'un de nos vœux les plus chers, l'élargissement de la Communauté européenne, va devenir une réalité que nous aurions aimé encourager et suivre de près.

Notre tristesse est heureusement tempérée par notre certitude de vous avoir intéressés pendant de nombreuses années. C'est pour cette fidélité que nous voulons une dernière fois vous remercier. Elle est pour nous la preuve que nos informations sur les progrès de la construction européenne, tout comme notre analyse systématique du mouvement d'interpénétration des entreprises vous ont été utiles.

Depuis le début novembre, nous avons reçu de très nombreux témoignages de sympathie auxquels nous avons été d'autant plus sensibles qu'ils nous convainquent d'avoir eu raison en poursuivant notre effort jusqu'aux extrêmes limites du raisonnable. Nous persistons d'ailleurs à penser que le type d'information auquel nous nous sommes consacrés sera de plus en plus indispensable aux dirigeants d'entreprises. Peut-être avons-nous commencé trop tôt ...

La Direction et la Rédaction en chef

Quelques-uns de nos souscripteurs ne sont pas au terme de leur abonnement au moment où Opera Mundi-Europe cesse de paraître. Nous leur serions obligés de bien vouloir nous écrire en nous précisant la date d'échéance de leur(s) abonnement(s) afin que nous puissions procéder au remboursement des numéros non servis.

Opera Mundi-Europe

LA LETTRE DE LA SEMAINE

L'heureuse conclusion des négociations d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun est certes un motif de satisfaction, mais on peut se demander s'il n'est pas le seul quand on établit le bilan de l'année européenne. En cette fin 1971, on éprouve en effet l'impression que la Communauté se trouve ramenée bien loin en arrière. On sent la lassitude, le découragement s'emparer de ceux qui ont longtemps lutté pour la construction de l'Europe. Une sorte de psychose de l'"abandon" commence à s'insinuer dans les relations communautaires. Et il semble que la seule chance de sauver l'édifice d'une désagrégation que d'aucuns pronostiquent depuis longtemps déjà réside dans le "Sommet" prévu pour le courant 1972, mais à la condition encore que les Etats européens soient tous décidés à régler le véritable problème en cause, c'est-à-dire le problème politique.

Il est tout à fait clair que la Communauté est récemment entrée dans une crise sensiblement plus grave que toutes celles qu'elle a traversées au fil des ans. Mais il n'est pas évident qu'il s'agisse là d'une crise dite de croissance, prometteuse de lendemains plus solides. Tout donne à penser au contraire que le risque est fondamental, du fait qu'il s'agit beaucoup plus d'une crise de confiance résultant du chevauchement de deux phénomènes : l'un propre à la CEE qui est son élargissement; l'autre externe, constitué par les difficultés économiques et monétaires des Etats-Unis. Ces deux phénomènes étaient chacun pour sa part, porteurs de germes malfaisants, et il se trouve que ceux-ci ont trouvé dans la Communauté un terrain particulièrement propice; la priorité de plus en plus accusée accordée par les pays membres à l'intérêt national aux dépens de l'intérêt communautaire, en raison de l'aggravation des déséquilibres apparus entre pays membres.

L'élargissement d'abord. En vérité il n'y a pas là, intrinsèquement, un facteur d'affaiblissement de la Communauté. D'autant que, finalement, les négociations ont permis de découvrir des arrangements qui préservent l'essentiel, même s'ils ne peuvent contenter au même degré tous les partenaires. Encore que, sur ce point, on puisse à bon droit s'inquiéter des arrière-pensées que révèle le télégramme adressé par le Premier britannique, Edward Heath, à son homologue norvégien, et où il est question de la meilleure façon de "s'arranger" avec les "communautaires" ... Quoiqu'il en soit, l'élargissement a entraîné l'ouverture de négociations avec d'autres pays européens, ceux de l'AELE qui n'étaient pas candidats à l'adhésion. Devant l'ampleur ainsi prise par l'opération il était immanquable que les Etats-Unis réagissent. Une telle réaction avait d'ailleurs

été prévue de longue date, et elle ne constituait pas l'un des moindres arguments de la diplomatie gaulliste dans son opposition à toute tentative d'élargissement.

Que les Etats-Unis - en toute conformité d'ailleurs avec les stipulations du GATT - soient décidés à faire payer à l'Europe le prix de l'élargissement, il n'y a là rien qui doit surprendre. Au surplus, toute négociation économique finit par un compromis plus ou moins équilibré, et la CEE n'a rien à perdre à une plus grande libération des échanges internationaux. Négociations commerciales à court terme, puis Nixon Round, tout cela est dans la logique des choses. Mais là où le bât blesse, c'est que Washington entend manifestement déborder le champ strictement économique pour intervenir dans le champ politique : l'Administration américaine ne cache pas qu'elle veut, en premier lieu, obtenir l'aménagement - euphémisme qui signifie destruction partielle - de ce qui a été le ciment de l'intégration européenne, la politique agricole; et, en second lieu (ceci pouvant être la résultante de cela, ou inversement), disposer d'un droit de regard permanent sur la construction communautaire. Deux exemples pris dans les négociations commerciales qui viennent de s'engager suffisent à illustrer cette double volonté : les Etats-Unis ont demandé en faveur de leurs productions céréalières un "réaménagement" préférentiel en quelque sorte des mécanismes agricoles de la CEE; ils ont également demandé à être consultés en permanence dans les négociations menées avec les pays de l'AELE non candidats à l'adhésion. En d'autres termes, ils s'opposent à ce que la Communauté se développe sans qu'ils soient en mesure d'infléchir ce développement, et il n'est guère difficile d'en inférer que le but ainsi poursuivi est la réalisation d'une Communauté non plus européenne, mais atlantique, s'exprimant sur le plan économique par une grande zone de libre échange, et sur le plan politique par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Ainsi l'analyse des tenants et aboutissants de premier phénomène, l'élargissement du Marché Commun, débouche-t-elle naturellement sur celle des incidences de second, la situation économique et monétaire américaine. La dernière réunion du Groupe des Dix à Washington, au cours de laquelle a été entérinée la dévaluation du dollar, a été volontiers présentée comme un magnifique succès de la coopération internationale, et l'on s'est félicité du sacrifice consenti par les Etats-Unis pour l'amélioration des relations entre les pays du monde occidental. A vrai dire, la principale leçon qu'il convient de tirer de cette réunion est que le dollar demeure inconvertible et que rien n'a été fait, ni envisagé, pour contrôler les mouvements aberrants de capitaux. Et pour cause, serait-on tenté de dire, puisque l'Europe a admis le point de vue américain selon lequel c'est par la voie commerciale qu'il faut aider les Etats-Unis à rétablir leur balance des paiements.

Or, et on ne le répètera jamais assez, l'équilibre économique des Etats-Unis n'est que fort peu lié au commerce extérieur; en outre les Etats-Unis sont structurellement excédentaires dans leurs

échanges avec la Communauté. Dans ces conditions, il est passablement singulier de constater que la Communauté a accepté - pour elle et pour les "autres" puisque, du fait qu'elle est le partenaire commercial le plus important des Etats-Unis, son attitude commande plus ou moins celle de ces "autres" - de contribuer à l'amélioration de la balance commerciale américaine sans que pour autant Washington se soit engagé le moins du monde à changer sa politique d'investissements à l'étranger, sa politique financière ou sa politique monétaire. En fait, comme le disait ces jours-ci un haut fonctionnaire international au sujet des rencontres entre le Président Nixon et les différents chefs d'Etat occidentaux : "Le Président américain fait la tournée de ses métayers, et chacun va payer ...". La brutalité de la formule ne doit pas masquer ce qu'elle contient de vérité : le dollar ne sort guère affaibli de cette opération qui, en revanche, a mis en évidence la tragique impuissance de la Communauté derrière le rideau des déclarations officielles, communes ou nationales.

En fait, d'ailleurs, ces déclarations ont de plus en plus de mal à cacher de graves divergences entre les Six - et bientôt les Dix. Les intérêts nationaux l'emportent toujours davantage sur l'intérêt communautaire, d'où l'existence confirmée d'une "culture" où prolifèrent à l'aise les germes de désagrégation. Quelles sont les raisons de ces divergences ? On en trouve certaines, fort connues, dans l'histoire même de la Communauté, dans la place un peu encombrante que la France y a tenu depuis le début. On en trouve d'autres dans le rapport de forces des économies nationales. On en trouve - enfin, qui sont absolument propres à la construction européenne, et dont un exemple frappant est fourni par la politique agricole commune - domaine qui renferme sans doute les risques les plus grands pour le proche avenir. Au demeurant, comme l'agriculture a été le moteur de l'intégration européenne, il n'y aurait rien de choquant pour l'esprit à ce qu'elle soit également celui de sa dislocation.

En matière agricole, on peut observer tout d'abord qu'au mépris non seulement de la lettre, mais de l'esprit des Règlements européens, l'Italie favorise la vente des céréales américaines aux dépens des céréales européennes ce qui remet en cause le principe de la préférence communautaire. Sur ce plan, et en dépit des plaintes de la France, le gouvernement de Rome se comporte donc, politiquement, de manière on ne peut plus conforme aux vœux de Washington. On peut observer que la République Fédérale persiste à refuser de supprimer les montants compensatoires aux frontières, ce qui signifie que ce pays membre met en cause pour sa part le second principe de la politique agricole commune qui est l'unicité des prix.

En réalité, l'intégration européenne n'est pas assez forte pour que l'Italie accepte plus longtemps de faire le sacrifice de se priver d'un approvisionnement agricole à bas prix; elle est entrée dans la Communauté en croyant "gagner" sur le chapitre agricole : elle a perdu sur ce tableau tout en découvrant qu'elle constitue un grand pays industriel. De même, l'intégration européenne n'est pas assez forte pour que la République Fédérale accepte plus longtemps de li-

imiter les revenus de ses agriculteurs et de fabriquer des "mécontents sociaux" alors que le reste de sa population connaît une substantielle augmentation de son niveau de vie. Bien sûr, ces deux pays oublient qu'il y a eu, au départ, un marchandage global et que la politique agricole commune a été la contrepartie du marché commun industriel. Mais cet oubli lui-même est, paradoxalement, dans l'ordre des choses. Le libre échange industriel, c'est en quelque sorte du passé. La politique agricole commune, c'est une création - et un financement - permanents. Alors quand, en plus, les Etats-Unis "poussent à la roue" ..., que la Grande-Bretagne n'a jamais caché son souhait de voir modifier une politique agricole qu'elle n'a pas acceptée de gaîté de coeur ...

De son côté, la France n'est pas dans cette affaire la pure victime dont elle tend trop souvent à montrer le visage, et elle porte aussi de sérieuses responsabilités. Dans le budget communautaire, l'agriculture représente près de 90% des dépenses; la France en est la première bénéficiaire, et de loin. Cette disproportion, à la longue, finit forcément par apparaître comme une injustice. Dans ces conditions, on comprend mal que Paris refuse systématiquement toutes dépenses nouvelles (ou même la simple reconduction de dépenses anciennes) qui - bien qu'elles ne soient pas toujours parfaitement justifiées - auraient le mérite de satisfaire politiquement ses partenaires. Comment le gouvernement italien, pour ne prendre que lui, peut-il être tenté de "faire des cadeaux" à la France alors que celle-ci refuse de financer un mini-programme de politique régionale, tout comme les quelques millions de dollars qui permettraient au Centre d'Ispra (Euratom) de maintenir un certain niveau d'activité. Comment le gouvernement de Bonn pourrait-il être enclin à quelque générosité agricole alors que Paris, drapé dans une toute fraîche orthodoxie monétaire, joue délibérément de la dévaluation de fait du franc par rapport au mark pour concurrencer l'industrie allemande ? Se prétendre, partout et toujours, fort de son bon droit, n'est certainement pas de bonne politique.

Depuis longtemps, on chante chez les Six que le point de non retour de la construction européenne a été définitivement franchi. La vérité est que l'on ne pourra plus revenir maintenant sur la libre circulation industrielle et sur une certaine politique agricole. Et après ? Les Etats membres ont-ils la volonté d'aller au-delà de cet "arrangement" ? Y sont-ils contraints, comme le croient certains, par le degré de symbiose de leurs économies ? Voilà qui est de moins en moins certain. quand on voit les Etats membres, malgré les engagements passés, élargir les marges de fluctuation de leurs monnaies, même à titre temporaire. Les échanges conduisent-ils véritablement à l'union monétaire ? Actuellement, deux monnaies de la Communauté peuvent aller jusqu'à enregistrer un écart de 9% entre elles ...

En cette fin d'année, l'Europe avance à grands pas vers son passé. Seul un "sommet" politique pourrait relancer la grande oeuvre de l'intégration. Prévu initialement pour le début de 1972 puis pour Pâques, ce sommet ne pourrait finalement se tenir, au mieux, qu'en juin ou juillet ... De telles dérobades prouvent sans équivoque que les pessimistes ont quelques raisons de s'inquiéter.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LES NEGOCIATIONS CEE-ETATS-UNIS. - Consacrées aux "problèmes commerciaux à court terme", ces négociations, ouvertes la semaine dernière à Bruxelles, ont duré deux jours. Force est de constater au terme des discussions que les points de vue restent fort éloignés. William Eberle, qui conduit la délégation américaine, reviendra à Bruxelles le 14 janvier. Il n'a pas manqué de souligner que le Congrès américain se réunit le 18 janvier, et que si les Européens veulent voir le gouvernement de Washington lui présenter le texte portant sur la dévaluation du dollar, il conviendrait que les négociations commerciales s'achèvent en temps opportun et dans de bonnes conditions. Pour le moment, on est très loin d'un accord sur tous les points en discussion.

D'une façon générale, Washington considère, par exemple, que la CEE n'a pas à réclamer de contreparties puisque les Etats-Unis ont déjà "payé" d'avance en supprimant la surtaxe commerciale de 10%. A quoi la Communauté répond que la suppression de la surtaxe était, et n'était que la condition préalable à l'ouverture des négociations. De même, Washington considère que ces négociations à court terme sont en quelque sorte l'introduction d'une négociation sur les problèmes à long terme. La CEE, tout en ayant accepté le principe de ce que l'on appelle déjà le "Nixon round", n'estime pas qu'il existe un lien quelconque entre la négociation actuellement engagée et la négociation à venir ; par ailleurs, elle juge que le Nixon round ne sera pas une affaire bilatérale, mais multilatérale.

Si l'on analyse point par point les chapitres de la négociation, on est conduit aux constatations suivantes :

- 1°) Céréales. Les USA veulent amener la CEE à stocker 33 millions de tonnes de blé; les Six ne sont prêts à le faire que pour 2 millions de tonnes (en plus du stock de report actuel, soit 2,4 millions de t.). Par ailleurs, Washington demande à la Communauté de bénéficier de tous les avantages commerciaux qui échoient à un pays dévaluant sa monnaie, ce qui signifie notamment un accès plus facile sur le marché communautaire, surtout pour les céréales. Mais comme les prélèvements agricoles s'appliquent automatiquement, ils compensent tout mouvement monétaire intérieur ou extérieur à la CEE. Tout au plus les Six sont-ils prêts à réduire le montant de leurs restitutions pour ne pas gêner les exportateurs américains sur certains de leurs marchés extérieurs.

- 2°) Oranges. Les USA veulent bénéficier de la clause de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire obtenir des avantages tarifaires identiques à ceux dont bénéficient les pays méditerranéens

qui ont des accords préférentiels avec la CEE. Les Six refusent, mais sont prêts à reconduire en 1972 la diminution de 15 à 8% du tarif pendant les quatre mois constituant la période des exportations américaines. Aux arguments "politiques" avancés par la CEE pour justifier ses accords préférentiels, Washington oppose des arguments également politiques et militaires en rappelant la présence de sa flotte en Méditerranée.

- 3°) Tabac. Washington réclame des engagements de la CEE sur la fiscalité (du tabac "blond" et du tabac "noir") qu'elle appliquera en 1980, afin que les producteurs de Virginie ne soient pas désavantagés. La CEE n'est pas disposée à prendre de tels engagements.

- 4°) Pays de l'AELE. Les Etats-Unis veulent être consultés de façon permanente pendant les négociations conduites par la CEE avec ces pays. Ils entendent en outre être "dédommagés" avant la fin des négociations en fonction des décisions qui auront été prises. Une telle affaire, répond la CEE, est du ressort du GATT, dans un cadre multilatéral, conformément aux règles de l'article XXIV. Quant à la consultation permanente, elle a trop de conséquences politiques (voir "Lettre") pour que la CEE puisse l'accepter.

Reste à savoir maintenant si les Etats-Unis tout en faisant beaucoup de bruit autour de cette négociation, acceptent l'idée d'en retirer peu de bénéfices (qui seraient néanmoins exploités "convenablement" sur le plan intérieur), auquel cas une issue favorable peut être envisagée à court terme. Ou s'ils pensent véritablement pouvoir décider en quelques jours la CEE à modifier profondément sa politique.

NOUVEL ECHEC DANS L'AFFAIRE EURATOM. - Le Conseil consacré aux problèmes d'Euratom s'est séparé dans la matinée du 21 décembre, après plus de quatorze heures de délibérations, en arrêtant pour le Centre Commun de Recherches un programme de recherches et d'enseignement valable pour une année seulement, en retrait du point de vue financier, sur les programmes des années précédentes, et critiquable dans sa composition comme dans son contenu.

Les moyens financiers dévolus à ce programme ne se montent en effet qu'à Uc 44,6 millions, dont un tiers accordé par l'ensemble des six pays sous la forme de programmes communs et les deux autres tiers par certains pays membres sous la forme de programmes complémentaires. Ainsi s'établit une Europe scientifique "à la carte" et, qui plus est, en régression notable sur les années précédentes, au cours desquelles les programmes communs et complémentaires s'équilibraient à peu près.

Quant au compromis sur le nouveau programme de transition, il n'a été possible, après un marchandage décevant, qu'au prix de décisions fort peu susceptibles d'assurer l'utilisation du potentiel du CCR dans des perspectives ouvertes sur l'avenir. C'est ainsi qu'il a

été décidé de poursuivre en 1972 les activités prévues aux termes des deux programmes de la filière à eau lourde ESSOR et ECO, bien que la grande majorité des experts se soient prononcés contre la poursuite de ces actions du fait que tous les pays membres ont opté en faveur de la filière à eau légère. La Commission elle-même, après avoir consulté les milieux industriels intéressés, avait proposé la fermeture du réacteur ESSOR. Mais la nécessité d'arriver à un accord, si mince fut-il, a finalement conduit cinq délégations à décider le maintien de ce réacteur d'essai - qui représente, il est vrai, l'installation la plus importante du CCR.

Le domaine du non-nucléaire (une dotation d'Uc 4 millions est prévue pour ce secteur) ne figure au programme ni à titre complémentaire ni à titre commun. Il fera l'objet d'une décision particulière par laquelle les six Etats membres chargeront le Centre de l'exécution des travaux envisagés, sous la forme de contrats de prestation de services. Là encore, le caractère communautaire de la coopération se trouvera amoindri. En d'autres termes, on s'engage de plus en plus dans la voie d'une coopération intergouvernementale pure et simple.

Enfin l'idée même d'un programme pluriannuel, explicitement acceptée pourtant par le Conseil dans sa décision du 6 décembre 1969, a été renvoyée à l'année prochaine. Le programme est donc une fois de plus transitoire, et les Ministres se sont réfugiés derrière les problèmes soulevés par l'élargissement de la Communauté pour essayer de justifier cet abandon. Il est vrai cependant que l'avenir de la recherche communautaire n'a pas été passé complètement sous silence : après de laborieux efforts et sur l'insistance de la Commission, les Ministres sont en effet parvenus à mettre sur pied une déclaration d'intention.

Tout en reprenant en gros les affirmations essentielles contenues dans la résolution de la Conférence de La Haye et dans le communiqué du Conseil du 6 décembre 1969, ce texte fait état également de la situation nouvelle créée par l'élargissement et, sur ce point, ses principales indications sont les suivantes :

- "en vue de définir la tâche d'Euratom dans le cadre d'une Communauté élargie, il importe de procéder à l'adaptation de ses activités dans le domaine de la recherche et du développement ainsi qu'à l'ajustement de ses moyens de recherche en fonction des exigences de l'avenir".

- "cette adaptation devra se faire lors de l'élaboration du futur programme pluriannuel. Ce programme, qui devrait débuter en 1973, devra être établi en consultation avec les pays candidats".

- "à cette fin, sa préparation devra commencer dès le début de l'année 1972 et suivre un calendrier précis".

- "sans préjudice des dispositions du Traité, le programme du CCR sera concentré principalement sur des recherches de base et à long terme, ainsi que sur des activités de service public".

En outre, poursuit la déclaration d'intention, les moyens du CCR pourront être utilisés pour des activités de recherche scien-

tifique et technique autres que nucléaires. Le programme établi sur ces bases devra être principalement un programme commun qui fera l'objet d'un réexamen périodique. Cette orientation permettra d'ailleurs l'exécution par le CCR d'activités de recherches hors programme, sur une base contractuelle et contre rémunération adéquate. Quant aux effectifs nécessaires pour ces tâches, ils seront déterminés par l'expérience.

Quelles seront les conséquences de la mise en oeuvre de ces intentions ? Tout d'abord - et cela aurait dû être fait, de l'avis de la plupart des experts, depuis des années déjà - le Centre abandonnera ses activités dans les domaines qui, tels les techniques des réacteurs, sont depuis longtemps déjà dans le domaine industriel. Il concentrera son effort sur les recherches à plus long terme, sans intérêt commercial et industriel immédiat et où l'épineuse question du "juste retour" ne se posera donc pas; des actions non nucléaires entreront effectivement dans le champ d'action du Centre, mais seulement sur la base d'accords conclus entre les représentants des Etats-membres, ce qui constitue un abandon de l'esprit communautaire; l'ampleur et le rôle du Centre seront considérés dans une optique plus réaliste. Mais si l'on se rappelle les déclarations d'intention précédentes et ce qui en est advenu, il y a tout lieu de rester sceptique.

Tout cela ne fait guère d'ailleurs que confirmer l'expérience des dernières années en matière de recherche scientifique et technologique. Quatre ans après les premières décisions du Conseil (et après des travaux d'experts qui ont souvent coûté très cher que les actions de recherche qui en sont finalement sorties), la Communauté et treize pays européens ont signé, en novembre dernier, des accords portant sur une série d'actions dont le coût global n'atteint même pas Uc 22 millions, à ventiler entre 19 pays et à répartir sur cinq ans. Malgré le mérite de ces décisions considérées sous l'angle d'un dépassement des frontières de la Communauté, il faut reconnaître que la procédure choisie pour leur élaboration manque totalement d'efficacité. La vérité est que fait défaut un noyau de pays décidés à progresser dans la coopération et auxquels les autres pays européens intéressés pourraient s'associer. Certains espèrent que ces difficultés disparaîtront avec l'arrivée de la Grande-Bretagne. Mais ce pays a lui-même ces difficultés dans le domaine de la recherche (dans le secteur de la recherche nucléaire, par exemple, il y existe une surcapacité au moins aussi importante que celle qui caractérise certains pays de la Communauté et le CCR), et les experts les plus avertis ne se font guère d'illusions. C'est pourquoi M. Spinelli, membre de la Commission plus particulièrement responsable des problèmes de la recherche et du développement industriel, a placé son espoir dans une modification fondamentale des mécanismes institutionnels de décision. Le futur sommet à Dix devrait permettre d'arrêter les grandes orientations d'une telle modification.

LIBERALISATION EN MATIERE SIDERURGIQUE. - Une série de mesures viennent d'être prises dans ce sens, avec effet au premier janvier 1972. Il s'agit en effet, en premier lieu, de la libération d'une nouvelle liste de produits en provenance des pays à commerce d'Etat.

Après une première libération décidée début 1971, le gouvernement français avait introduit une demande visant à obtenir aussi rapidement que possible le retour au régime de la liberté des échanges d'acier avec les pays de l'Est. Cette demande était parfaitement conforme à l'orientation de la politique commerciale avec l'Est non seulement de la France, mais des autres pays membres. Toutefois, étant donné la détérioration qui caractérise depuis la fin 1970 la situation sur le marché de l'acier, et compte tenu de l'absence de tout signe annonciateur d'un redressement prochain, la Commission et plusieurs pays membres avaient essayé de retarder de nouvelles mesures de libéralisation.

Ce n'est donc que tout dernièrement qu'il a été décidé de donner suite à une partie au moins de la demande française, en procédant à la libéralisation des importations pour les matériels de voie, les avants-produits pour aciers spéciaux et les tôles magnétiques à grains orientés. En réalité, il s'agit là de produits dont il n'existe guère de disponibilités à l'exportation et qui sont donc considérés comme non sensibles. Pour le reste, le régime de contingentement instauré en 1963-64 demeure en vigueur, mais les masses de manoeuvre des différents pays membres ont été augmentées légèrement.

Les représentants des gouvernements ont décidé, en outre, la libération-temporaire et à titre d'essai - des exportations vers les pays tiers de toutes les catégories de ferrailles d'acier en provenance des pays de la Communauté. Cette mesure de suspension de l'interdiction générale des exportations de ferrailles, qui s'accompagnera dans les pays membres de l'instauration d'un système strict de licences à l'exportation, est valable pour trois mois. Avant l'expiration de ce délai, la Commission et les experts nationaux examineront l'opportunité de la proroger. On sait que les exportations des ferrailles de basse qualité sont libéralisées depuis le début 1971.

ETUDES ET TENDANCES

LE PROBLEME DES TARIFS AERIENS (II)

Depuis un certain temps déjà règne un climat de grande inquiétude au sein de l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA). La preuve en est que, pour la première fois les grandes compagnies américaines se sont jointes au choeur des lamentations.

De fait, le Président de la TWA -deuxième compagnie du monde en 1970 pour le nombre des passagers-kilomètres payants (29.931 millions) reconnaissait dernièrement que l'exercice 1970 s'était soldé pour l'ensemble des compagnies régulières US par une perte globale de \$ 179 millions; pour le premier semestre 1971, ajoutait-il, ces pertes ont déjà atteint plus de \$ 130 millions. Pour sa seule part, la Panam - peut-être parce qu'elle est par vocation plus internationale que la plupart des autres grandes compagnies des Etats-Unis - s'est inscrite dans ce total pour plus de 25%, avec \$ 48 millions de perte en 1970 (et \$ 25 millions en 1969).

Or il n'y a pas que le transport international à être touché : les lignes intérieures américaines, où régnait pourtant une tradition de profits substantiels, accusent elles aussi une nette régression de leurs bénéfices. Au point que leurs dirigeants ont supprimé 700 vols journaliers entre mars 1970 et mars 1971 et ont procédé à d'importants licenciements de personnel. Ainsi apparaît-il, finalement, que l'Atlantique Nord constitue l'unique trajet à connaître présentement une fréquentation satisfaisante. D'où, sur ce trajet, une concurrence acharnée entre les quelque 50 compagnies qui y sont présentes, qu'il s'agisse de compagnies régulières ou d'entreprises charters (supplémentals).

Selon les membres de l'IATA, les deux principaux responsables de leurs malheurs seraient d'une part les transporteurs à la demande, et d'autre part le Civil Aeronautic Board (CAB) américain. Les premiers, parce qu'ils sont à l'origine d'un effritement des prix plaçant ceux-ci en-deçà désormais du seuil de sécurité. Le second, parce que, depuis des années, il encourage l'essor des charters en accordant des autorisations d'exploitation "à tort et à travers" et qu'en outre il a lui-même "abusivement" poussé à la baisse des tarifs, notamment en acceptant une extension excessive de la notion de "groupes de passagers" : à la limite, le fait pour une série d'individus n'ayant entre eux aucun point commun, sinon le désir de s'embarquer au même moment pour la même destination, suffirait à justifier l'appellation de groupe et les avantages de prix y afférents.

Cela étant, on ne saurait prétendre que le transport aérien ne soit endormi sur ses lauriers. L'augmentation de la productivité y a même été passablement étonnante puisque, de 1960 à 1970 le seuil moyen de rentabilité des compagnies membres de l'IATA s'est abaissé de 57 % à 46,4%. Ce qui revient à dire, en schématisant quelque peu, qu'un appareil est aujourd'hui rentable avec un taux de remplissage de 46,4% alors que ce taux était de 57% en 1960. L'ennui est que ces progrès ne suffisent pas.

Devant l'aggravation de la situation, d'aucuns ont tendance à incriminer le Jumbo Jet, en l'espèce le Boeing 747. Est-ce que, vraiment, la mise en service de cet appareil fournit l'explication du déséquilibre qui affecte l'ensemble des compagnies IATA ? Il faut ici rappeler un fait d'une importance capitale. La firme Boeing faisait savoir récemment qu'au 31 octobre 1971, elle avait livré 156 modèles "747" sur les 207 dont elle avait reçu commande ferme. En d'autres termes, comme sa cadence actuelle de livraison semble tourner autour de 20/25 appareils par mois, elle aura achevé fin 1971 d'honorer l'ensemble de ses commandes, alors qu'il avait été prévu un échelonnement des fournitures jusqu'à la fin 1973. Que Boeing, pour gagner deux ans sur son programme ait obéi à des impératifs majeurs - et d'abord le souci d'assurer son équilibre, sinon sa survie - c'est plus que probable. Que, de son côté, l'Administration de Washington ait "insisté" auprès des compagnies aériennes américaines pour qu'elles acceptent ces livraisons en dépit de leur caractère "prématuré", c'est également probable.

Quoiqu'il en soit, ainsi mises au pied du mur, les compagnies n'avaient plus guère le choix : il leur fallait prendre les 747 dès lors que le constructeur en annonçait la livraison. Or, il est bien clair que ces livraisons précipitées n'ont pas arrangé leurs affaires. Aux Etats-Unis comme en Europe, elles leur ont posé des problèmes difficiles. Par exemple, il est presque assuré qu'une compagnie comme Air France ne commencera à comptabiliser l'amortissement de ses "747" que pendant l'exercice 1972 : l'inclure dans son bilan 1971 serait en effet charger celui-ci d'un poids insoutenable parce que totalement imprévu. Pour sa part la BOAC, pendant une année entière, a préféré démonter les réacteurs des trois premiers "747" qui lui avaient été livrés et louer ces moteurs à d'autres gros utilisateurs internationaux, plutôt que de se servir elle-même d'appareils pour lesquels n'avaient encore été prévus ni les infrastructures au sol, ni les pilotes.

Il n'en demeure pas moins que le "747" est d'ores et déjà en service là où il est le plus rentable comme là où il l'est le moins, le second cas pouvant même se produire sur l'Atlantique Nord où, en plein mois d'août 1971, il est arrivé que cet appareil, d'une capacité moyenne de 360 sièges, voyage à moitié ou même aux trois-quarts vide. En revanche son utilisation en charter ou semi-charter - au travers de la compagnie Condor, filiale de la Lufthansa - par des tour-opérateurs comme Neckermann et Touropa entre dans le premier cas, même lors-

qu'il s'agit de trajets de moindre fréquentation tels que la liaison Francfort ou Paris-Bangkok.

D'une manière générale d'ailleurs la politique de la Lufthansa est d'autant plus intéressante à connaître que cette compagnie a été la seule de tous les membres de l'IATA à annoncer un exercice bénéficiaire en 1970. Or, tenant compte du tassement général actuellement constaté sur l'Atlantique Nord, la Lufthansa a décidé de retirer à partir de novembre 71 deux des quatre "747" qu'elle y avait d'abord mis : les deux appareils ainsi retirés sont affectés maintenant à la ligne Francfort-Tokyo par le Sud, à raison d'un voyage par semaine. Elle a d'autre part décidé d'affecter l'un des "747" qu'elle doit recevoir à un service hebdomadaire sur Johannesburg à partir de février 1972. Cette évolution mérite d'être suivie de près car elle peut être le signe d'une redistribution des grands courants de trafic, d'un resserrement des liens entre le Japon et l'Europe.

C'est dans ce contexte que Concorde vient s'offrir sur le marché, et l'on comprend dès lors pourquoi et à quel point les dirigeants des grandes compagnies aériennes, quelles qu'elles soient, manquent d'enthousiasme quand il leur est demandé de se porter acquéreurs de cet appareil. Sous cet angle, c'est perdre son temps que de discuter des mérites ou inconvénients techniques de Concorde. Pour ses acheteurs éventuels, le problème n'est pas là. Et son prix n'est même pas directement en cause pour l'instant. Le fait majeur est que les compagnies, alors qu'elles commencent à peine à digérer le "747" parce que trop tôt venu, se trouvent dans l'impossibilité absolue d'avalier un autre monstre. D'autant que, pour aider les organismes responsables des grands aéroports internationaux, beaucoup d'entre elles ont prélevé sur leurs ressources pour contribuer au financement des nouvelles infrastructures rendues indispensables par l'entrée en service du "747". Elles ne disposent donc d'aucune manière - et les compagnies américaines ne font pas exception à cette règle - des capitaux que réclameraient l'acquisition et l'exploitation de Concorde. C'est là qu'est le fond du problème.

Si l'on complète ce tableau en soulignant l'encombrement croissant de tous les aéroports internationaux, les difficultés grandissantes de liaison entre les villes et leurs aéroports, on est en possession des principales données pour lesquelles la crise actuelle du transport aérien est sérieuse. Déjà on en est au point que compagnies aériennes comme professionnels du voyage soutiennent depuis quelque temps, mais avec une parfaite discrétion, un important effort pour dissuader le plus grand nombre possible de voyageurs de se poser à New York, et surtout d'y faire escale pour se rendre ensuite ailleurs. Au demeurant, New York n'est que l'un des multiples points noirs de la circulation aérienne que tout voyageur a intérêt à éviter désormais, sous peine de mécomptes plus ou moins graves : Montreal, Francfort, Orly, Milan et d'autres encore se rangent dans la même catégorie.

Va-t-on, pour le transport aérien, à l'impasse que l'on connaît pour l'automobile en matière de circulation urbaine. Peut-

être, pour échapper à ce risque, va-t-on voir se précipiter une évolution amorcée depuis quelques années et qui est en train de se préciser : la substitution partielle à l'aviation de ligne de ce que les Américains appellent "aviation générale". Celle-ci, qui comprend l'aviation privée, l'aviation d'affaires, les aéroclubs, etc ..., est effectivement en plein essor, du fait qu'elle n'exige ni les vastes terrains, ni les installations complexes nécessaires aux appareils de ligne. Aux Etats-Unis, elle a connu entre 1967 et 1969 une expansion de 25%, son parc passant de 105.000 à environ 125.000 appareils; son activité représente aujourd'hui, en passagers-kms, quelque 10% de celle de l'aviation de ligne, et ce n'est qu'un début.

Depuis l'origine, le transport aérien n'a pas cessé de constituer un phénomène étonnant, notamment en ce que toute crise dans ce secteur, aussi grave soit-elle, finit toujours par se révéler être une crise de croissance. Mais comment, alors, prévoir ce qu'il sera demain ?

E U R O F L A S H

- P. 20 - ASSURANCES - Allemagne: VICTORIA LEBENSVERSICHERUNG prend 10 % dans GILDE DEUTSCHE VERSICHERUNGS. Belgique: MAPFRE INDUSTRIAL ouvre une succursale à Bruxelles; COMMERCIAL UNION PROPERTIES BELGIUM est filiale de COMMERCIAL UNION ASSURANCE.
- P. 20 - AUTOMOBILE - France: RENAULT prend le contrôle de MADAGASCAR AUTOMOBILE. Suisse: CARAVAN IMPORT DICK WISSINK s'installe à Lucerne.
- P. 21 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Belgique: AMERICAN STANDARD ferme RAMM BLOC BELGE. France: HIGGS & HILL FRANCE est à capital britannique; Rapprochement CIMENTS LAFARGE/SABLIÈRES DE LA SEINE. Italie: GESTIONI MOBILIARI & IMMOBILIARI est à capital suisse. Pays-Bas: Association LAURA & VERENIGING/CIMENTERIES C.B.R. dans STRUCTOLIET; FORT MONTAGE-BOUW passe sous le contrôle absolu de B.A.M.-VERENIGDE BEDRIJVEN; STEVIN GROEP prend le contrôle des firmes associées HANAB. Belgique: B.A.M. VERENIGDE BEDRIJVEN devient majoritaire dans FOURISOL.
- P. 23 - CAOUTCHOUC - Allemagne: GEORGE ANGUS & C° s'installe à Düsseldorf; Première étape de la concentration CONTINENTAL GUMMI-WERKE/PHOENIX GUMMIWERKE. Suisse: Association germano-suisse dans GURIT-METZELER. Yougoslavie: Coopération KLEBER-COLOMBES/MILOJE ZAKIC.
- P. 24 - CHIMIE - Belgique: Une licence CHARBONNAGES DE FRANCE pour CHARBONNAGES DE WERISTER et HENRY & POISMANS. France: ANDENO-FRANCE est à capital néerlandais; Coopération AZOTE & PRODUITS CHIMIQUES/CERAVER; Nouveaux actifs pour GENERALE DES ENGRAIS. Pays-Bas: Association germano-néerlandaise dans MUIDEN CHEMIE; Fusion PIETER SCHOEN & ZONEN/INTERNATIONAL COATING MATERIALS. USA: NED. STAATSMIJNEN prend le contrôle absolu de COLUMBIA NITROGEN; NOR-AM AGRICULTURAL PRODUCTS distribuera CIBA AGROCHEMICAL.
- P. 26 - COMMERCE - Allemagne: BRITISH AMERICAN TOBACCO prend 25,6 % dans HORTEN. Autriche: Nouvelle filiale pour METRO-SB-GROSSMÄRKTE. Belgique: METRO-SB-GROSSMÄRKTE développe son affiliée d'Anvers. France: Création de L'UNION PARISIENNE D'HYPERMARCHES. Italie: U.S. MANAGEMENT ouvre une succursale à Milan. Pays-Bas: Coopération RALLI INTERNATIONAL/DELI-MIJ.
- P. 27 - CONSEIL ET ORGANISATION - France: TOP TIME SERVICE est à capital suisse; COFREMCA passe sous le contrôle de HACHETTE et CREDIT LYONNAIS. Italie: ALI DESIGN ouvre une succursale à Milan; COMMERCIAL SERVICES INTERNATIONAL est à capital américain.
- P. 28 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE - USA: Accords de représentation SNIAS/AERONCON-BFA et SNECMA/OIL & GAS SUPPLY.

- P. 28 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: IMPERIAL TRANS-EUROPE prend le contrôle de BUNZ & C°; GEORGE KENT s'installe à Düsseldorf. France: COLGED FRANCE est à capital italien, et WAGO CONTACT à capital allemand. Italie: Réorganisation définitive d'INDUSTRIE A. ZANUSSI; FIMET absorbe SUBALPINA INVESTIMENTI FINANZIARI.
- P. 30 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: NTN KUGELLAGERFABRIK (DEUTSCHLAND) est filiale de TOYO BEARING MFG.; BADGER METER MFG. prend 40 % dans WASSERMESSERFABRIK ANDRAE; MIDLAND-ROSS se défait de ses intérêts dans KORF-MIDLAND-ROSS HOLDING. Autriche: Coopération BORSIG/HÜBNER-VAMAG VEREINIGTE ARMATURENFABRIKEN. Belgique: INTERNATIONALE DE COORDINATION est filiale de WERNICKE & C°; FIRTH CLEVELAND FASTENINGS ferme SIMMONDS AEROACCESSORIES (BELGIUM). France: HIRTH MOTOREN ferme sa filiale de Strasbourg; THE GILLETTE devient actionnaire de S.T. DUPONT; Création de ITT GRINNELL. Italie: STENUICK ITALIA est à capital belge. Pays-Bas: Rapprochement R.S. STOKVIS & ZONEN/OGEM. Suisse: Prochaine association paritaire DEERE & C°/FIAT à Lausanne. USA: Une cession de KLÖCKNER-HUMBOLDT-DEUTZ à CUMMINS ENGINE.
- P. 33 - CUIR - Allemagne: TRANÅS SKINNBEREDERI s'installe à Eichenau. Iran: Association germano-iranienne dans GUSTAV HOFFMANN SHOE. Italie: ITALO-SVIZZERA PELLAMI & AFFINI est à capital suisse.
- P. 33 - EDITION - France: NAVILLE HOLDING devient actionnaire de PRESSES ENCycLOPEDIQUES DE FRANCE; FRANCAISE D'EDITION prend le contrôle absolu de LES PUBLICATIONS TECHNIQUES ASSOCIEES, et EDITIONS BORDAS celui de DUNOD EDITEUR. Pays-Bas: COMBIGRAPH reprend une filiale à BOEKENCENTRUM.
- P. 34 - ELECTRONIQUE - Allemagne: TRANCHANT ELECTRONIQUE s'installe à Munich. Autriche: ERNST RODERSTEIN s'installe à Vienne. France: EUROPEENNE DE PERIPHERIQUES & SYSTEMES INFORMATIQUES est filiale de PROMODATA. Italie: ISTRUMENTI DI MISURA C.G.S. fonde C.G.S. CONSYST.
- P. 35 - ENGINEERING - Allemagne: Une filiale d'engineering de génie civile pour FROMME. Italie: EFIBANCA prend 14 % dans TECHNIPETROL; Création de SEA CONSULTING. Pays-Bas: Prochaine association POWER-GAS/CONTINENTAL ENGINEERING.
- P. 36 - FINANCE - Allemagne: SECURITY PACIFIC NATIONAL BANK ouvre une agence à Francfort; BANQUE INDUSTRIELLE & MOBILIERE PRIVEE devient commanditaire de GEORG HAUKE & SOHN; Projet d'implantation de IRVING TRUST; DRESDNER BANK prend le contrôle de NORDDEUTSCHE HYPOTHEKEN- & WECHSELBANK. Antilles: Association franco-néerlandaise-belgo-helvète-britannique dans FASCO. Belgique: FIRST NATIONAL CITY BANK lance une OPA sur CREDITVIT; Association BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE/BANQUE BELGE POUR L'INDUSTRIE; UNITED CALIFORNIA BANK réorganise sa filiale de Bruxelles; BELGE D'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL est créée par NATIONALE D'INVESTISSEMENT. France: Onze compagnies françaises fondent STE D'ETUDES POUR LE FINANCEMENT DE

L'INNOVATION, et 15 banques françaises le GROUPEMENT POUR LA COMPENSATION BANCAIRE; Simplification des intérêts de TREBOR DEVELOPMENTS. Italie: Association liechtensteino-suisse dans MAMOPEE; BANCA D'ANDRIA et BANCARIA NAPOLETANA passent sous le contrôle de BANCO DI ROMA; FINANZIARIA ERNESTO BREDA cède diverses participations à EFIM; Concentration au profit de MONTE DEI PASCHI DI SIENA; Une triple concentration donne naissance à BANCA POPOLARE DELL'ETRURIA. Luxembourg: Une filiale de portefeuille pour U.S. INDUSTRIES; Association suédo-britannique dans OVENFIBA, et franco-italo-néerlandais dans UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES; Une filiale financière pour WESTERN AMERICAN BANK (EUROPE); OVERSEAS GAS CONTROLS est à capital suisse. Suisse: MONTEDISON réorganise son holding de Bâle.

- P. 41 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: Constitution définitive de JACQUES BOREL GASTRONOMIE & HOTEL; CADBURY SCHWEPPE prend le contrôle absolu de SCHWEPPE & C°; DIEPVRIES VLEESCONSERVENFABRIEK MORA s'installe à Gelsenkirchen-Buer; HANS IMHOFF SCHOKOLADEN devient actionnaire de GEBR. STOLLWERK; Association PFANNI WERK OTTO ECKART/PFEIFER & LANGEN dans FUNNY-FRISCH SNACK & GEBACK; MEHL & BACKBEDARFS-GROSSHANDEL absorbe deux entreprises grossistes. Belgique: J.M. VAN LEENDERT s'installe à Hasselt; NERGICO-BELGIQUE est à capital français. France: Association franco-belge dans B.R.O.C.W.E.R.; LE PAPE passe sous le contrôle de G.S. NORD; DI GIORGIO négocie la prise du contrôle de CHOCOLAT CEMOI. Italie: Une concentration donne naissance à DERIVATI AGRUMARI SICILIANI. Pays-Bas: DISTILLEERDERIJ "DE KEIZER" passe sous le contrôle de ALLIED BREWERIES.
- P. 44 - INDUSTRIE DU JOUET - France: GENERAL MILLS s'approprie MECCANO-TRIANG FRANCE.
- P. 44 - INDUSTRIE NUCLEAIRE - Allemagne: Association franco-germano-britannique dans EURO-H.K.G.
- P. 44 - METALLURGIE - Allemagne: Double association COCKERILL/HUGO STINNES; ETS BROSSETTE & FILS développe sa filiale de Stuttgart; SAARBERGWERKE prend le contrôle de trois charbonnages. Belgique: GRANGES lance une OPA sur GRANGES-GRAVER. Eire: Association belgo-anglo-irlandaise dans TINSLEY WIRE (IRELAND). France: RAINER ISOLIERROHRFABRIK MAX DROSSBACH s'installe au Bourget/Seine-St-Denis; Association franco-belge dans DIFALCO; DONN PRODUCTS ouvre une succursale à Paris; Développement de COVEFI. Italie: CLIMAX MOLYBDENUM ouvre une succursale à Milan. Pays-Bas: Association ACERO DEL PACIFICO/INTERNATIO-MÜLLER.
- P. 46 - PAPIER - Allemagne: Association TAPETENFABRIK FRITZ PEINE/CÖLNER TAPE-TENFABRIK dans VERETA. Canada: LA CELLULOSE DU PIN élargit ses intérêts dans DONOHUE. Pays-Bas: CROWN ZELLERBACH prend 50 % dans VAN GELDER & ZONEN.
- P. 47 - PARFUMERIE - Suisse: WELLA prend le contrôle de MIGNON.

- P. 47 - PHARMACIE - Allemagne: MEDEXPORT confie sa représentation à PHARMAMED. France: METABIO devient actionnaire de LABORATOIRES LELONG. Italie: Simplification des intérêts de WARNER-LAMBERT au profit de VISMARA TERAPEUTICI; DESENE est d'origine turque.
- P. 48 - PLASTIQUES - Autriche: FORMAPLAST FÜRSTENFELD est à capital allemand. Eire: THERMOPLASTIK DR. RUMBACH s'installe à Waterford. France: ALLIBERT passe sous le contrôle de SOMMER; KUESMA KUNSTSTOFFEN EXPLOITATION ouvre une succursale à Carry-le-Rouet/B. du Rh. Italie: PEGULAN-WERKE s'installe à Bielle.
- P. 49 - PUBLICITE - Allemagne: R.W. EGGERT WERBEAGENTUR devient associé de DELPIRE ADVICO. Pays-Bas: Fusion BAUDUIN-EGGERT/JESSURUN & PLANS.
- P. 49 - TEXTILES - Allemagne: STEINHEIL-DIETERLEN-G. MARCHAL FILS ferme sa succursale d'Ommersheim/Saar; Simplification des intérêts de D.H.J. INDUSTRIES; YOSHIDA KOGYO développe sa filiale de Mönchengladbach. France: Association franco-espagnole dans PIERRE UHART & C°-JERVIS-PARIS; INDUSTRIELLE DU PONT ROMPU et SUBLISTATIC passent sous le contrôle de STE POUR LA DIVERSIFICATION; Concentration au profit de GENERALE DE BONNETERIE; Dissolution de STE DE DIFFUSION DE LA MAILLE; ETS ISIDORE-ANDRE-GROS ROMAN passe sous le contrôle d'AGACHE-WILLOT. Italie: BORDEN prend le contrôle de MEROK.
- P. 51 - TRANSPORTS - Allemagne: Association germano-norvégienne dans BREMEN-OST-NORWEGEN EXPRESS; RALLI INTERNATIONAL prend le contrôle de RHENANIA SCHIFFAHRTS; Réorganisation de certains intérêts de SALZGITTER. Autriche: SÜD-AIR FLUGZEUGHANDELS JACQUES DE CAVEL s'installe à Vienne. Belgique: Association germano-belge dans W.T.A.G.-BELGO TRANSPORT. France: Association franco-suédoise dans SVEDEL; Association franco-britannique dans SOTEGROUP Association AGPA/CETRAMAR dans CETRAGPA. Grèce: "HOLLAND AMERIKA LIJN" se défait de ses intérêts dans SUN LINE. Italie: EMERY AIR FREIGHT transforme en filiale sa succursale de Milan. Pays-Bas: Fusion RUYS-RSK LUCHTVRACHT/AERONAUT; GEBR. LOMMERTS prend le contrôle de FIEMY.
- P. 53 - DIVERS - Belgique: BLANZY-CONTE-GILBERT (articles de bureau) ferme sa succursale industrielle de Hastien. France: FAMOUS ARTISTS SCHOOLS ferme FAMOUS SCHOOLS INTERNATIONAL; FRANCE-ECRANS (salles de cinéma) passe sous le contrôle d'UNION GENERALE CINEMATOGRAPHIQUE. Luxembourg: Une filiale pour ORNAGEM INTERNATIONAL (négoce de pierres précieuses). USA: SAFFA SpA (allumettes) se défait de ses intérêts dans CLICK BOOKMATCH.
-

ASSURANCES

(642/20) Filiale 40/60 à Madrid des sociétés PARCELACIONES & AGVAS SA (Barcelone) et SERVICIOS DE ORGANISACION & MECANIZACION SA-SDOMSA (Madrid), la compagnie d'assurances et réassurances MAPFRE INDUSTRIAL SA a ouvert à Bruxelles - auprès de la CAISSE NATIONALE BELGE D'ASSURANCES RISQUES DIVERS-ASSUBEL SA (cf. N° 630 p. 14) - une succursale que dirige M. Jacques Wantin, directeur général d'ASSUBEL.

En Espagne, MAPFRE contrôle notamment à 60% son homologue GRAM SA (Madrid).

(642/20) La compagnie COMMERCIAL UNION ASSURANCE C° Ltd de Londres s'est donnée une filiale immobilière à Bruxelles, COMMERCIAL UNION PROPERTIES BELGIUM SA (capital de FB 100.000), en association symbolique avec ses filiales de Londres THE OCEAN ACCIDENT & GUARANTEE CORP. Ltd (avec succursale à Bruxelles), NORTH BRITISH & MERCANTILE INSURANCE C° Ltd et COMMERCIAL UNION PROPERTIES LTD.

(642/20) La compagnie d'assurances "Vie" de Berlin VICTORIA LEBENSVERSICHERUNG AG (cf. N° 588 p. 17) s'est assurée, conjointement avec sa filiale VORSORGE LEBENSVERSICHERUNGS AG (Berlin), une participation de 10% à Düsseldorf dans la société GILDE DEUTSCHE VERSICHERUNGS AG (cf. N° 501 p. 19), dont le capital (DM 5 millions) était jusqu'ici partagé 75/25 entre les groupes SECURITAS BREMER ALLGEMEINE VERSICHERUNGS AG de Brême (cf. N° 109 p. 14) et SUN ALLIANCE & LONDON INSURANCE GROUP Ltd de Londres (cf. N° 589 p. 17).

AUTOMOBILE

(642/20) L'entreprise néerlandaise de remorques de tourisme, caravanes, etc ... CARAVAN IMPORT DICK WISSINK N.V. (Loosdrecht) s'est donnée une filiale commerciale à Lucerne, DICK WISSINK CARAVANS AG (capital de FS 50.000), que dirigent MM. D. Wissink et W. Rüegg.

(642/21) La REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine (cf. N° 641 p. 23) s'est assurée le contrôle à Marseille de son affiliée MADAGASCAR AUTOMOBILE-MADAUTO SA et l'a placée sous la présidence de M. André Ollivier.

Celle-ci a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 54 millions avec la distribution à Madagascar des automobiles "Renault", des pneumatiques du groupe de Londres DUNLOP C° Ltd (cf. N° 637 p. 14), des appareils frigorifiques de la SATAM-STE POUR TOUS APPAREILS MECANIKES SA de La Courneuve/Seine-St-Denis (cf. N° 585 p. 25) ainsi que des motocyclettes de l'entreprise ATELIERS DE LA MOTO-BECANE SA de Pantin/Seine-St-Denis (cf. N° 573 p. 22).

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(642/21) Connu pour ses matériels de chauffage et climatisation, le groupe AMERICAN STANDARD Inc. de New York (cf. N° 638 p. 20) a mis fin aux activités de sa filiale (directe et indirecte) RAMM BLOC BELGE SA (Rocourt). Celle-ci, qui se consacrait à la promotion des brevets de l'ingénieur allemand Paul Ramm en matière d'éléments préfabriqués pour le bâtiment, avait pour actionnaires minoritaires la banque NAGELMACKERS FILS & CIE Scs de Liège (cf. N° 621 p. 14) avec 10% et la SA DES USINES A CUIVRE & A ZINC de Liège (cf. N° 521 p. 19) avec 5,2%.

Le groupe américain reste présent à Bruxelles avec une filiale, IDEAL STANDARD SA, et deux affiliées : OERTLI SA, en association avec l'entreprise suisse de machines pour la transformation du plastique et du bois OERTLI & Cie (Bulach/Zurich); et L.W. MANUFACTURING SA, membre du groupe WESTINGHOUSE AIR BRAKE C° de Pittsburgh (cf. N° 638 p. 20).

(642/21) L'entreprise de bâtiment et promotion immobilière HIGGS & HILL Ltd de Londres (cf. N° 314 p. 19) a installé à Paris sa première filiale chez les Six, HIGGS & HILL' FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), que gère Mme Y. B euchot.

(642/21) Des intérêts suisses, portés notamment par M. R. Schmidhauser (Lugano) et la compagnie de portefeuille MOKLINDE ETABLISSEMENT (Schaan/Liechtenstein), ont été à l'origine à Milan de la société d'investissements immobiliers GESTION MOBILIARI & IMMOBILIARI, GE. M. I. SpA (capital de Li. 200 millions), que préside M. Mario Mardone (Rome), et où la STA GENERALE COSTRUZIONI-SO. GE. CO SpA (Rome) détient une participation minoritaire.

(642/22) Le groupe de génie civil de La Haye B.A.M. - VERENIGDE BEDRIJVEN N.V. (cf. N° 640 p. 16) a acquis les participations qui lui manquaient pour avoir aux Pays-Bas le contrôle absolu de l'entreprise de constructions préfabriquées FORT MONTAGEBOUW N.V. de Woudrichem (cf. N° 561 p. 18) et en Belgique le contrôle de l'entreprise de matériaux d'isolation et acoustiques pour le bâtiment FOURISOL N.V. de Wilrijk (cf. N° 440 p. 19).

(642/22) Animé à La Haye par M. Fredericus van Hattum et spécialiste de travaux publics, le STEVIN GROEP N.V. (anc. VAN HATTUM & BLANKENVOORT BEHEER N.V. - cf. N° 609 p. 20) a pris le contrôle à Valkenburg et Veendam des entreprises associées de pose de tubes et câbles HANDELS- & AANNEMINGSBEDRIJF HANAB N.V. et INSTALLATIEBUREAU HANAB N.V. Celles-ci, qui réalisent avec 900 personnes un chiffre d'affaires annuel de Fl. 45 millions, étaient jusqu'ici coiffées par la société de portefeuille BELEGGINGSMIJ. HANAB N.V. (Valkenburg/Z.H.), que dirige M. C. Kamsteeg.

STEVIN GROEP (capital de Fl. 75 millions), qui pour sa part réalise avec quelque 6.000 personnes un chiffre d'affaires supérieur à Fl. 425 millions, avait déjà acquis début 1971 (cf. N° 594 p. 16) les entreprises de travaux à forfait VAN SPLUNDER'S AANNEMING-MIJ. N.V. (Ridderkerk) et BOELE & VAN EESTEREN N.V. (La Haye).

(642/22) Les groupes de Paris CEMENTS LAFARGE SA (cf. N° 641 p. 18) et CIE DES SABLIERES DE LA SEINE SA (cf. N° 280 p. 18) ont négocié une concentration de leurs activités dans le domaine du "Béton prêt à l'emploi" : le premier fera apport de sa filiale CEMENTS LAFARGE & CIE-BETON DE LA SEINE Snc (Vitry/Val-de-Marne), récemment constituée à cet effet, à la filiale BETON DE PARIS du second, lequel procédera à une augmentation de capital permettant à CEMENTS LAFARGE d'y prendre une participation de 18,9%.

Le nouvel ensemble ainsi formé réalisera un chiffre d'affaires annuel supérieur à F. 100 millions avec un parc de 200 camions traitant quelque 2 millions de m3 de béton.

(642/22) Un accord de coopération pour la fabrication d'agré-gats légers en béton -similaires à ceux produits en Belgique (Roselies) sous la marque "Agral"- a été négocié aux Pays-Bas entre les entreprises LAURA & VERENIGING N.V. d'Eygelshoven (sous contrôle belge - cf. N° 625 p. 47) et ENCI-EERSTE NED. CEMENT INDUSTRIE N.V. de Maastricht (cf. N° 559 p. 20).

Le cadre en sera une filiale commune à Maastricht (avec usine en construction à Eygelshoven), STRUCTOLIET N.V., dirigée par M. J.F. Leming et dont la compétence commerciale couvrira les Pays-Bas et la République Fédérale. ENCI, membre du groupe belge CIMENTERIES C.B.R. SA (cf. N° 630 p. 16), y sera majoritaire à 60%.

CAOUTCHOUC

(642/23) Membre du groupe DUNLOP HOLDINGS Ltd de Londres (cf. supra p. 21), la firme de transformation caoutchoutière GEORGE ANGUS & C° Ltd de Newcastle-upon-Tyne (cf. N° 607 p. 17) a étoffé son réseau commercial chez les Six avec l'installation d'une filiale à Düsseldorf, GEORGE ANGUS & C° GmbH (capital de DM 20.000), dirigée par MM. Alan P. Harrison et J. P. Lebacque.

La fondatrice possède plusieurs filiales en France : ANGUS SA (Ivry-sur-Seine), ANGUS EUROPA (anc. ANGUS-GUINARD SA) et EAU & FEU SA (St Cloud/Hts-de-Seine). Ses autres intérêts chez les Six sont notamment les sociétés ANGUS BELGIUM SA (Auderghem) et ANGUS SpA (Milan).

(642/23) La filiale METZELER SCHAUM GmbH (Memmingen) du groupe caoutchoutier et plastique METZELER AG de Munich (cf. N° 633 p. 18) s'est associée à l'entreprise suisse GURIT AG de Freienbach (anc. Richterswil/Schwyz.) pour la fabrication de mousses et produits à base de latex. Le cadre en sera une filiale commune à Freienbach, GURIT-METZELER AG (capital de FS 4 millions), où le partenaire suisse -membre du groupe HEBERLEIN-HOLDING AG de Wattwil (cf. N° 641 p. 36) - sera majoritaire.

(642/23) La compagnie française PNEUMATIQUES, CAOUTCHOUC MANUFACTURE & PLASTIQUES KLEBER-COLOMBES SA de Colombes/Hts-de-Seine (cf. N° 626 p. 17) négocie une association avec l'entreprise yougoslave MILOJE ZAKIC (Kruzevac) pour l'érection à Krusevac d'une usine de pneumatiques appelée à bénéficier de son know how dans ce secteur.

(642/23) Le rapprochement négocié depuis plus d'un an (cf. N° 598 p. 16) entre les entreprises de pneumatiques et caoutchouc industriel CONTINENTAL GUMMI-WERKE AG de Hanovre (cf. N° 639 p. 16) et PHOENIX GUMMIWERKE AG de Hambourg (cf. N° 639 p. 16) sera réalisé par étapes courant 1972, les deux partenaires gardant provisoirement leur individualité juridique ainsi que leurs réseaux de vente. Puis le groupe FARBENFABRIKEN BAYER AG de Leverkusen (cf. N° 640 p. 18) apportera sa participation minoritaire dans CONTINENTAL (reçue de la DEUTSCHE BANK, à une nouvelle affaire - commune avec la compagnie d'assurances MUNCHENER RÜCKVERSICHERUNG AG de Munich (cf. N° 624 p. 38) - devant servir de cadre d'accueil à la concentration finale des deux entreprises.

Celles-ci réalisent ensemble avec plus de 40.000 personnes un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM 2,2 milliards (dont plus de 27% pour PHOENIX), soit quelque 55% du marché allemand des pneumatiques.

CHIMIE

(642/24) Membre du groupe FRIEDR. FLICK KG de Düsseldorf (cf. N° 638 p. 33), la compagnie DYNAMIT NOBEL AG de Troisdorf (cf. N° 637 p. 37) négocie avec la société KON. NED. SPRINGSTOFFENFABRIEKEN N.V. -K.N.S.F. d'Amsterdam une association dans le domaine des explosifs chimiques à usage militaire. Celle-ci se matérialisera par une filiale paritaire, MUIDEN CHEMIE B.V., qui reprendra les actifs industriels (poudreries de Muiden et Ouderkerk a/d Amstel du partenaire néerlandais.

Ce dernier appartient pour 50% à l'Etat néerlandais et est à ce titre société-soeur de la poudrerie ARTILLERIE-INRICHTING "DE HEMBRUG" (1200 employés) ainsi que de l'entreprise PYRO N.V. (Ossendrecht) - dont la fermeture prochaine est envisagée.

(642/24) Le groupe néerlandais de matériels électroniques de reprographie, papiers spéciaux, etc ... OCE VAN DER GRINTEN N.V. de Venlo (cf. N° 597 p. 25) a doté sa filiale de produits chimiques sensibles (cf. N° 468 p. 25) ANDENO N.V. (Venlo) d'une filiale à Montrouge/Hts-de-Seine, ANDENO-FRANCE Sarl (capital de F. 250.000). Gérée par M. Maurice Bensoussan, celle-ci est également affiliée pour 20% à la filiale OCE-PHOTOSIA SA (Paris) du groupe de Venlo.

Parmi les récentes initiatives de ce dernier - qui dispose également en France d'une filiale à Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine, C.I.A.P. -CIE INDUSTRIELLE D'APPLICATIONS PHOTOGRAPHIQUES SA (cf. N° 519 p. 21) ainsi que d'une autre à Paris, PEPS-PAPIERS & PROCEDES SPECIAUX Sarl (cf. N° 554 p. 35) - figurent la création d'une filiale à New York, COMPUTER COPIES CORP., ainsi que la prise du contrôle absolu de sa filiale (51%) de Luxembourg SELF COPY INTERNATIONAL SA (cf. N° 570 p. 34), spécialiste de papiers autoreproductibles.

(642/24) Filiale commune à Chicago des groupes SCHERING AG de Berlin et Bergkamen (cf. N° 641 p. 20) et MORTON-NORWICH PRODUCTS Inc. de Chicago (cf. N° 638 p. 39), la compagnie NOR-AM AGRICULTURAL PRODUCTS C° (cf. N° 540 p. 37) assurera désormais la distribution aux Etats-Unis des produits chimiques pour l'agriculture de la filiale américaine CIBA AGROCHEMICAL C° du groupe GIBA-GEIGY AG de Bâle (cf. N° 637 p. 13).

(642/24) Le groupe public N.V. NEDERLANDSE STAATSMIJNEN D.S.M. de Heerlen (cf. N° 640 p. 18) a repris au groupe PPG INDUSTRIES Inc. de Pittsburgh (cf. N° 625 p. 35) sa participation de 51% à Augusta/Georgia dans leur filiale commune d'azote et produits chimiques dérivés COLUMBIA NITROGEN CORP. (cf. N° 165 p. 16), dont il possède ainsi le contrôle absolu.

D.S.M. avait déjà repris en 1970 à PPG INDUSTRIES sa participation dans l'entreprise de caprolactam COLUMBIA NYPRO CORP. (cf. N° 563 p. 19), devenue sa filiale à 100%.

(642/25) Née début 1969 d'une association paritaire entre les compagnies UGINE KUHLMANN SA (cf. N° 640 p. 35) et PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA (cf. N° 634 p. 25) et chargée de coordonner leurs politiques commerciales et la gestion de leurs activités "engrais", la société GENERALE DES ENGRAIS SA de Paris (cf. N° 552 p. 21) s'est vu apporter par ses fondatrices leurs actifs industriels spécialisés. Avec un capital porté en conséquence à F. 110 millions, elle aura ainsi une production de 3,5 millions de t./an d'engrais, représentant un chiffre d'affaires de F. 1,2 milliard environ.

UGINE-KUHLMANN a fait apport de ses usines de Sète/Hérault, Bordeaux, Basse Indre/Loire Atl. et Petit Quevilly/Seine Mme, ainsi que de ses unités de produits de base de Port-de-Bouc/Bouches du Rhône, La Madeleine/Nord, Lannemezan/Htes Pyrénées, Watterloo/Belgique et Riomes/Belgique. Les apports de PECHINEY-ST-GOBAIN - passée depuis sous le contrôle du groupe RHONE-POULENC SA (cf. N° 641 p. 20) - ont été ses usines de Balarue/Hérault, d'Oseraie/Vaucluse, Toulouse, Bordeaux et Montargis/Loiret, ses unités de Chauny/Aisne et Rouen ainsi que ses participations dans la branche, notamment le contrôle des entreprises française STE DES FERTILISANTS DE L'OUEST SA de Paris (cf. N° 330 p. 20) et néerlandaise ZUID-CHEMIE N.V. (Sas van Gent).

(642/25) Le groupe PETROFINA SA de Bruxelles (cf. N° 638 p. 35) rationalisera début 1972 ses intérêts dans le secteur des peintures et vernis aux Pays-Bas en fusionnant les sociétés PIETER SCHOEN & ZONEN N.V. de Zaandam (cf. N° 637 p. 15) et I.C.M.-INTERNATIONAL COATING MATERIALS N.V. d'Uithoorn (cf. N° 616 p. 17).

Présidé par M. D.H. Vettewinkel, l'ensemble qui résultera de cette opération, SIGMA COATING B.V., réalisera avec plus de 2000 personnes (dont 1400 aux Pays-Bas) un chiffre d'affaires annuel supérieur à Fl. 175 millions (dont 45% à l'exportation). Directement contrôlé par la filiale FINA NEDERLAND N.V. du groupe belge, il disposera de filiales ou succursales commerciales en France, Italie, République Fédérale, Belgique, Grande-Bretagne, Autriche, Espagne, Suède, Danemark, Australie, Thaïlande, Singapour, etc.

(642/25) Membre du groupe CHARBONNAGES DE FRANCE SA (cf. N° 641 p. 19), la compagnie HOUILLERES DU BASSIN DU NORD & DU PAS-DE-CALAIS SA de Douai/Nord (cf. N° 628 p. 32) a accordé la licence de son procédé "Sigma" de bâtiments industriels par volumes élémentaires entièrement réalisés en usine aux compagnies belges STE DES CHARBONNAGES DE WERISTER de Romsée (cf. N° 628 p. 28) et HENRY & POISMANS SA (Liège).

HOUILLERES DU BASSIN DU NORD a par ailleurs procédé à une rationalisation de ses intérêts dans le domaine de la transformation plastique au profit de sa filiale - à travers la SICCA-STE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DU CUIVRE & DE L'ALUMINIUM SA (Douai) - SICOPAL-STE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DE TRANSFORMATION DES PLASTIQUES SA (Douai). Celle-ci a porté son capital à F. 35,9 millions pour avoir absorbé à Paris les entreprises PLASTIMONDE SA (actifs de F. 37 millions), STE INDUSTRIELLE DE TOUS ARTICLES PLASTIQUES-SITAP SA (F. 39,1 millions), STE DE FOURNITURES D'ACCESSOIRES MENAGERS & INDUSTRIELS VOLUFORM (F. 4,8 millions) et à Bernon/Aube la STE DE PLASTIQUES DES VOSGES SA (F. 7 millions).

(642/26) Toutes deux à Paris, les compagnies chimique AZOTE & PRODUITS CHIMIQUES SA (groupe E. M. C. -ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE SA - cf. N° 640 p. 18) et verrière (notamment isolateurs) CERAVER SA ont conclu une association pour l'étude et le développement d'un système d'épuration des gaz d'échappement automobile par catalyse.

Une des récentes initiatives de CERAVER, qui appartient au groupe C.G.E. - CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. N° 597 p. 36), a été la cession d'une licence d'isolateurs à l'entreprise argentine ANSCO SA (Buenos Aires).

COMMERCE

(642/26) Animé à Londres par M. H. Horsman, le groupe de négoce international RALLI INTERNATIONAL Ltd (cf. N° 593 p. 22) négocie aux Pays-Bas - où il est présent avec une filiale cotonnière, RALLI-COWATEX N.V. (Almelo) - un accord de coopération assorti de liens financiers avec son homologue N.V. DELI-MIJ. d'Amsterdam (cf. N° 634 p. 16).

Ce dernier est spécialiste du commerce de produits tropicaux en provenance principalement d'Extrême Orient, particulièrement tabac (40% de son volume d'affaires), bois, épices et caoutchouc.

(642/26) Le groupe de centres commerciaux en gros (type "Cash and Carry") METRO-SB-GROSSMARKTE GmbH & Co KG de Düsseldorf-Grafenberg (cf. N° 638 p. 17), qu'anime M. Otto Beisheim (Mülheim/Ruhr) a étoffé ses intérêts en Autriche - des filiales METRO SELBSBEDIENTUNGS-GROSSHANDEL GmbH à Klagenfurt, Vienne, Salzburg, Vösendorf, etc ... avec l'installation à Vösendorf de la société METRO INTERNATIONAL AG (capital initial de Sh 100.000), que préside M. O. Beisheim.

Le groupe allemand a par ailleurs suivi l'augmentation à FB 50 millions du capital de son affiliée d'Anvers MAKRO-ZELFBEDIENINGS-GROOTHANDEL N.V. (cf. N° 556 p. 21), dont l'actionnaire majoritaire est le groupe d'Utrecht SHV-STEENKOLEN-HANDELS-VERENIGING N.V. (cf. N° 641 p. 18).

(642/26) La société de commerce U.S. MANAGEMENT CORP. de Miami/Fla. a ouvert à Milan une succursale dirigée par M. Alberto Giannuli.

(642/27) Le groupe B.A.T. - BRITISH AMERICAN TOBACCO C° Ltd de Londres (cf. N° 625 p. 46) a acquis au prix de £ 34 millions - à travers sa filiale de Hambourg INTERVERSA GES. FÜR BETEILIGUNGEN GmbH - une participation de 25,6% dans le groupe de grands magasins HORTEN AG de Düsseldorf (cf. N° 523 p. 22), où il est ainsi devenu l'associé notamment de la compagnie de portefeuille DEUTSCHE GES. FÜR ANLAGEVERWALTUNG mbH-DEGAV (Francfort), filiale 75/25 de la DEUTSCHE BANK AG (Francfort) et de la COMMERZBANK AG (Düsseldorf).

Le holding INTERVERSA (anc. BAT INDUSTRIE-VERWALTUNGS GmbH), qui a vu son capital élevé à DM 345 millions début 1971 (cf. N° 598 p. 35), est contrôlé par B.A.T. à la fois directement et à travers sa filiale WESTANDLEY TRADING & INVESTMENT C° Ltd (Londres). Il a lui-même une filiale industrielle, B.A.T.-CIGARETTEN-FABRIKEN GmbH (Hambourg) au capital de DM 150 millions.

(642/27) Membre du groupe GENVRAIN SA de Paris (cf. N° 623 p. 35), l'entreprise succursaliste LA PARISIENNE SA a conclu avec le groupement d'intérêt économique GRANDES SURFACES REGION PARISIENNE SA (cf. N° 550 p. 25) une association paritaire matérialisée par la formation d'un autre groupement, L'UNION PARISIENNE D'HYPERMARCHES-GIE. Présidé par M. René Moreau, celui-ci a pour objet l'exploitation de deux hypermarchés dont le premier sera ouvert fin 1972 à Paris (Porte d'Auteuil).

GRANDES SURFACES REGION PARISIENNE a été constitué début 1970 par les sociétés de distribution ETS VINIPRIX SA de Charenton/Val-de-Marne (cf. N° 630 p. 19) pour 45%, LA BEAUJOLAISE SA (Ivry/Val-de-Marne) pour 40% et BERTHIER SAVECO SA (Le Mesnil-le-Roi/Yvelines) pour 15%. Cette dernière filiale à 60% du groupe bancaire LAZARD FRERES & CIE Scs (Paris) est également affiliée depuis peu pour 15% au groupe SUPERMARKETS GENERAL CORP. de Woodbridge/N.J. (cf. N° 639 p. 18).

CONSEIL ET ORGANISATION

(642/27) La firme suisse de conseil en organisation WACHSTUM & FINANCE AG (Glarus) s'est donnée une filiale à Paris, TOP TIME SERVICE Sarl (capital de F. 20.000), avec pour gérant M. Serge Barrault.

La fondatrice possède trois filiales en République Fédérale : TOP TIME SERVICE ZEIT-HANDWERKER AGENTUR GmbH (Düsseldorf), TOP-TIME SERVICE GES. FÜR ZEITARBEIT mbH (Francfort) et TOP TIME SERVICE GES. FÜR BÜROORGANISATION & UNTERNEHMENSBERATUNG mbH (Munich).

(642/27) Animée par M. G. Foester, la firme de design industriel ALI DESIGN AG de Zurich a ouvert à Milan une succursale que dirigent MM. Carlo Caracciolo et Erich Linder.

(642/28) Des intérêts américains portés par MM. Martin Stahl (Los Angeles) et Joseph D. Maronelli (Stanford/Conn.) ont été à l'origine à Milan de la firme de conseil et assistance en matière de fusions de sociétés, négoce international, etc ... COMMERCIAL SERVICES INTERNATIONAL Srl (capital de Li. 0,9 million).

(642/28) Coiffée par le holding CIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS-CIDO SA de Paris (cf. N° 565 p. 29), la CIE FRANCAISE D'ORGANISATION-CO.FR.OR SA s'est défait de sa filiale d'études de marchés, marketing, etc ... COFREMCA SA (Paris) au profit des groupes LIBRAIRIE HACHETTE SA (cf. N° 636 p. 31) et CREDIT LYONNAIS SA (cf. N° 641 p. 31), qui en partagent désormais le contrôle avec ses animateurs.

Le CREDIT LYONNAIS a par ailleurs procédé à la rationalisation de certains intérêts en fusionnant la STE FINANCIERE & IMMOBILIERE DU MIDI-SOFIMI SA et la SOFINEX-STE FINANCIERE POUR L'EXPANSION DES ENTREPRISES SA de Paris au profit de la seconde (cf. N° 641 p. 31).

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(642/28) La SNIAS-STE NATIONALE INDUSTRIELLE AEROSPATIALE SA de Paris (cf. N° 638 p. 18) a confié la représentation aux Etats-Unis et Canada de ses avions de tourisme et d'affaires "Stol Minerva" (220 CV) et "Rallye" (125 CV) au constructeur AEROCON-BFA CORP. (New York).

(642/28) La SNECMA-STE NATIONALE D'ETUDES & DE CONSTRUCTION DE MOTEURS D'AVIATION SA de Paris (cf. N° 636 p. 20) a confié la distribution aux Etats-Unis de ses turbines à gaz "Hispano Suiza" à la compagnie OIL & GAS SUPPLY CORP. (Houston/Texas). A cet effet, celle-ci a fondé une affaire du nom de TURBINES HISPANO OGASCO, dont SNECMA pourra ultérieurement devenir actionnaire minoritaire.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(642/28) Filiale de portefeuille à Amsterdam du groupe I.T.E. IMPERIAL CORP. de Philadelphie (cf. N° 609 p. 20), la compagnie IMPERIAL TRANS-EUROPE N.V. (cf. N° 603 p. 17) s'est assurée le contrôle en République Fédérale de la firme d'instrumentation de contrôle électrique et électronique pour magasins et entrepôts BUNZ & C° GmbH (Gruiten).

(642/29) Le groupe britannique d'appareillage électrique et électromécanique de contrôle, mesure et régulation GEORGE KENT Ltd de Luton/Beds. (cf. N° 613 p. 23) s'est donné une filiale de vente à Düsseldorf, KENT DEUTSCHLAND GmbH MESS- & REGELTECHNIK (capital de DM 20.000), que dirigent MM. Hans Urbanczik et J.J.H. Roon.

GEORGE KENT - où la compagnie THE RANK ORGANISATION Ltd de Londres (cf. N° 616 p. 17) est intéressée pour 18,2% - dispose de filiales KENT INSTRUMENTS (EUROPA) N.V. à La Haye (cf. N° 525 p. 23) et Bruxelles (avec succursale à Paris), et il contrôle à Milan l'entreprise KENT-TIEGHI SpA (usine à Lenno/Como - cf. N° 533 p. 27). En République Fédérale il avait déjà une filiale indirecte à Dortmund, CAMBRIDGE INSTRUMENT C° GmbH (cf. N° 500 p. 27), dotée d'une société-soeur à Paris, CAMBRIDGE SA (cf. N° 444 p. 27).

(642/29) Animée par MM. Enzo Cigolotti, L. Pizzi et E. Lippi, la firme italienne d'appareillage électrique pour collectivités (lave vaisselle notamment) COLGED Snc (Lucca) s'est dotée d'une filiale commerciale à Paris, COLGED FRANCE SA (capital de F. 240.000), que préside M. Alberto Guareschi.

(642/29) Poursuivant sa réorganisation, sanctionnée début 1971 par la création - en association avec le groupe AEG TELEFUNKEN AG de Berlin et Francfort (cf. N° 641 p. 21) - de la société ZANUSSI ELECTRODOMESTICI SpA de Maniago (cf. N° 592 p. 27), à laquelle il a transféré ses usines de Porcia, Rivoli, Florence, Solaro et Forlì, le groupe italien d'appareillages électriques INDUSTRIE A. ZANUSSI SpA de Pordenone (cf. N° 626 p. 21) s'apprête à se transformer en holding après avoir apporté le reste de ses actifs industriels à cinq nouvelles affaires.

Il s'agit de : (1) ZANUSSI SpA de Pordenone (capital autorisé de Li. 20 milliards), à vocation commerciale en matière d'appareillages électriques ménagers et radio-électriques ; (2) ZANUSSI ELETTRONICA SpA de Pordenone (Li. 10 milliards), chargée de la gestion industrielle et commerciale du Département électronique et radioélectrique constitué par les usines de Vallenoncello et Campoformio; (3) I. L. M. SpA de Maniago (Li. 1 milliard), qui reprendra les activités des fonderies et câbleries FONDERIA ISA-TRAFILERIE RAME (Maniago) et FONDERIA DI SAN FIOR (Conegliano); (4) SOLE SpA d'Oderzo (Li. 2 milliards) pour les équipements électromécaniques et plastiques; (5) I. M. C. SpA de Mel./Belluno (Li. 1 milliard) pour la production de compresseurs.

(642/29) Spécialiste en République Fédérale d'appareillage de contact électrique (bornes serre fils, raccords de conducteurs) et électronique, l'entreprise WAGO-KLEMMENWERK GmbH (Minden/Westf.) s'est donnée une filiale commerciale en France, WAGO CONTACT Sarl (Levallois/Hts-de-Seine) au capital de F. 20.000, gérée par M. Wolfgang Hohorst.

(642/30) Spécialiste de matériels électromécaniques (moteurs électriques de faible puissance, électropompes, aérateurs, etc ...), le groupe de Turin FIMET-FABBRICA ITALIANA MOTORI ELETTRICI TORINO SpA (cf. N° 462 p. 29) s'apprête à absorber la compagnie de portefeuille SUBALPINA INVESTIMENTI FINANZIARI-SIF SpA (Turin) au capital de Li. 400 millions.

FIMET (capital de Li. 0,9 milliard) est présent depuis 1968 à La Garenne-Colombes avec la société FIMET-FRANCE SA (cf. N° 341 p. 21), dont il partage le contrôle avec la société AMPERA SA de Genève.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(642/30) Le groupe TOYO BEARING MANUFACTURING C° de Tokyo a formé à Mettmann-Düsseldorf la société NTN KUGELLAGERFABRIK (DEUTSCHLAND) GmbH (capital initial de DM 20.000), chargée, sous la direction de MM. Shunichi Itani et Akitoshi Wada, de la gestion d'une usine de roulements à billes (cf. N° 623 p. 36) qui sera opérationnelle courant 1972 après un investissement de DM 18 millions.

Le groupe japonais, qui sera associé dans cette nouvelle affaire à l'entreprise allemande INDUSTRIEWERK SCHAEFFLER oHG (Herzogenaurach) - devenue début 1971 (cf. N° 610 p. 32) son propre actionnaire minoritaire - dispose de longue date d'une filiale commerciale à Düsseldorf-Oberkassel, NTN WÄLZLAGER EUROPA GmbH (cf. notamment N° 270 p. 22), dotée elle-même de succursales à Hanovre, Stuttgart et Munich, ainsi que de distributeurs à Düsseldorf et Bielefeld (OTTO BECKERS KG) et Wilhemshaven (EISENHART LAEPPCHE).

(642/30) L'entreprise allemande de petits moteurs à essence et "Diesel" (de 1,5 à 80 CV) HIRTH MOTOREN KG (Benningen/Neckar), qui réalise avec 350 personnes un chiffre d'affaires annuel de F. 70 millions, a mis fin aux activités de sa filiale de Strasbourg HIRTH FRANCE SA.

(642/30) Spécialisée en Belgique dans les équipements de forages, sondages, forets et fleurets de mines, la société CARRIERES & ATELIERS STENUICK FRERES Sprl de Fontaine l'Evêque (cf. N° 495 p. 26) a renforcé ses intérêts chez les Six - une filiale à Puteaux/Hts-de-Seine, STENUICK-FRANCE SA - avec l'installation à San Angelo Lodigiano de la firme STENUICK ITALIA SpA (capital autorisé de Li. 100 millions), dont elle partage le contrôle avec le holding suisse GENASTEN SA de Lugano (majoritaire).

(642/31) Membre à Providence/R.I. du groupe de New York I.T.T. INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. (cf. N° 637 p. 27), l'entreprise de tuyauterie, supports de tuyauterie ainsi qu'appareils de contrôle et régulation des fluides GRINNELL CORP. (cf. N° 614 p. 19) a formé une filiale commerciale à Paris, ITT GRINNELL Sarl (capital de F. 50.000), dont le gérant est M. Jean-Jacques Dispot.

(642/31) Le groupe K.H.D. -KLOCKNER-HUMBOLDT-DEUTZ AG de Köln-Deutz (cf. N° 637 p. 11) a cédé à la compagnie CUMMINS ENGINE C° Inc. de Columbus/Ind. (cf. N° 576 p. 30) les actifs industriels de sa filiale brésilienne de moteurs diesels et tracteurs agricoles OTTO DEUTZ AG (Sao Paolo).

(642/31) La société BADGER METER MANUFACTURING C° de Milwaukee/Wis. a pris une participation de 40% en République Fédérale dans l'entreprise de compteurs d'eau WASSERMESSERFABRIK ANDRAE GmbH & C° KG (Villingen), dont les activités seront coordonnées avec celles de sa propre filiale W. GOTTLÖB VOLZ GmbH (Stuttgart).

(642/31) L'association négociée depuis quelques mois (cf. N° 614 p. 19) en vue de rassembler les intérêts en République Fédérale, France et Italie des groupes DEERE & C° (Moline/Ill.) et FIAT SpA (Turin) dans le secteur du machinisme agricole sera sanctionnée dans un premier temps, début 1972, par la création d'une filiale paritaire à Lausanne, appelée à servir de cadre à l'ensemble de cette opération.

(642/31) Spécialiste à Düsseldorf-Eller de machines à polir et à traiter le verre (pour industries optique et horlogère notamment), l'entreprise WERNICKE & C° KG (cf. N° 429 p. 20) a renforcé ses intérêts à Bruxelles - une filiale de création récente, WECO INTERNATIONAL SA - avec la création de la STE INTERNATIONALE DE COORDINATION-SI C SA (capital de FB 1 million), chargée sous la présidence de M. H. J. Strunck, de coordonner les activités des différentes filiales WECO à Paris, Zurich, Milan, etc .

(642/31) Le groupe THE GILLETTE C° de Boston/Mass. (cf. N° 612 p. 33) s'est assuré une importante participation à Paris dans la manufacture de briquets S.T. DUPONT SA.

Connue pour ses briquets de luxe "Dupont" ainsi que de grande distribution "Cricket" , celle-ci a récemment dénoncé les accords qu'elle avait depuis fin 1969 à son homologue STE FRANCO-HISPANO-AMERICAINE-FRANCISPAM Sarl de St-Gratien/Val d'Oise (cf. N° 640 p. 23).

(642/32) Un accord de coopération à l'échelle européenne en matière de robinetterie et vannes à roulements pour grosses conduites (jusqu'à 60 cm de diamètre) a été conclu entre les compagnies BORSIG GmbH de Berlin (cf. N° 589 p. 32) et HUBNER-VAMAG VEREINIGTE ARMATURENFABRIKEN AG de Vienne.

La première, spécialiste de turbines, compresseurs, chaudières et grosse robinetterie industrielle, est filiale de la compagnie DEUTSCHE BABCOCK & WILCOX AG d'Oberhausen/Rhld (cf. N° 639 p. 27), elle-même affiliée au groupe BABCOCK & WILCOX Ltd de Londres (cf. N° 640 p. 32). La seconde résulte de la fusion début 1965 des entreprises de Vienne HÜBNER & MEYER MASCHINEN & ARMATURENFABRIK GmbH et TEUDLOFF-VAMAG VEREINIGTE ARMATUREN- & MASCHINENFABRIKEN AG.

(642/32) Le groupe MIDLAND-ROSS CORP. de Cleveland/Ohio (cf. N° 637 p. 20) s'est défait de sa participation dans l'entreprise mécanique allemande KORF-MIDLAND-ROSS-HOLDING AG de Baden-Baden (cf. N° 641 p. 25).

Celle-ci (anc. IBAG INTERNATIONAL MASCHINENBAU AG de Neustadt - cf. N° 610 p. 25) est désormais contrôlée (58%) par la compagnie KORF INDUSTRIE & HANDEL GmbH & C° KG (Baden-Baden) - qui lui a fait apport de ses deux fonderies pour machines lourdes BADISCHE STAHLWERKE AG de Kehl (cf. N° 548 p. 31) et HAMBURGER STAHLWERKE GmbH de Hambourg (cf. N° 561 p. 37) - et affiliée (40%) à la compagnie de portefeuille bancaire I.H.B. -INVESTITIONS & HANDELSBANK AG de Francfort (cf. N° 616 p. 16).

(642/32) Les groupes néerlandais de mécanique R.S. STOKVIS & ZONEN N.V. (cf. N° 641 p. 22) et d'entreprises générales électriques OGEM-OVERZEE GAS & ELECTRICITEIT MIJ. N.V. (cf. N° 641 p. 33) négocient un rapprochement : la filiale (51%) TECHNISCHE UNIE & BEHEER N.V. d'Amsterdam (cf. N° 607 p. 22) du second sera absorbée par le premier, dont le chiffre d'affaires annuel atteindra ainsi plus de Fl. 1 milliard.

(642/32) Le groupe britannique de construction mécanique FIRTH CLEVELAND FASTENINGS Ltd de Glamorgan/Pays-de-Galles (cf. N° 549 p. 35) a mis fin aux activités de sa filiale SIMMONDS AEROACCESSORIES (BELGIUM) SA de Molenbeek-St-Jean.

Dans le Marché Commun, il conserve des filiales à Stuttgart, DEUTSCHE CLEVELAND LAING GmbH; Heidelberg, MECANO-SIMMONDS GmbH (en association 40/60 avec le groupe de Düsseldorf MANNESMANN AG); Amsterdam, FIRTH CLEVELAND FASTENINGS (EUROPA) N.V.; et Milan, SIMMONDS ITALIANA COSTRUZIONE AEROACCESSORI SpA.

CUIR

(642/33) L'entreprise suédoise de pelleterie et peaux pour articles chaussants A/B TRANÅS SKINNBEREDERI (Tranås) a pris pied en République Fédérale avec l'installation à Eichenau Kr. Fürstfeldbruck d'une filiale commerciale, TRANAS SKINNBEREDERI PELZHANDELS GmbH (capital de DM 20.000), dirigée par MM. Gustav Johansson et Franz Fichtner.

La fondatrice possède un important réseau de représentation à l'étranger : MAFRA-F. MARTUCCI (Lugano), MAGNUS COHN (Copenhague), SÖRUMSAND PELS-VAREFABRIKK A/S (Oslo), etc ...

(642/33) La manufacture allemande de chaussures pour enfants (marque Elefant) GUSTAV HOFFMANN GmbH de Kleve (cf. N° 631 p. 24) a étoffé son réseau à l'étranger avec l'installation d'une filiale à Téhéran, GUSTAV HOFFMANN SHOE C° (capital de Rials 45 millions), où elle est associée à parité au MELLY INDUSTRIAL GROUP (Téhéran).

La fondatrice, membre du groupe CARL FREUDENBERG & C° KG de Weinheim (cf. N° 592 p. 40) - lui-même doté de très nombreuses filiales directes à l'étranger (Grande-Bretagne, France, Italie, Pays-Bas, Belgique, Autriche, Espagne, Japon, Etats-Unis, Turquie, Mexique, Argentine, etc ...) - était déjà largement implantée à l'étranger : HOFFMANN CHAUSSURES Sarl (Paris), ELEFANT N.V. (Genk), GUSTAV HOFFMANN GmbH (Gmünden/Autriche), etc .

(642/33) Des intérêts suisses portés par le holding du Liechtenstein SKIN WINTER AG (Vaduz) ont été à l'origine en Italie de la firme de négoce de traitement de peaux ITALO-SVIZZERA PELLAMI & AFFINI Sas de Novare (commandite de Li. 15 millions), que dirige M. Giuseppe Fontana, et dont le siège a été aussitôt transféré à Milan.

EDITION

(642/33) A travers sa filiale SODIPRESS SA de Fribourg (cf. N° 517 p. 23), le groupe suisse NAVILLE HOLDING SA de Fribourg (cf. N° 621 p. 23) - où LIBRAIRIE HACHETTE SA de Paris (cf. N° 636 p. 17) est minoritaire depuis 1969 - a acquis une participation minoritaire à Paris dans la société PRESSES ENCYCLOPEDIQUES DE FRANCE SA (capital de F. 3 millions).

(642/34) Affiliée pour 44% à Paris du groupe de Londres INTERNATIONAL PUBLISHING CORP. Ltd (cf. N° 637 p. 20) à travers sa filiale I. P. C. -BUSINESS PRESS (OVERSEAS) Ltd, la C. F. E. -CIE FRANCAISE D'EDITIONS SA (cf. N° 588 p. 28) a pris le contrôle absolu de la maison LES PUBLICATIONS TECHNIQUES ASSOCIEES SA (Paris), qui édite notamment les périodiques "Plastiques modernes et élastomères" et "Energie nucléaire", et dont elle partageait jusqu'ici le contrôle à parité avec la STE DE PRODUCTIONS DOCUMENTAIRES-SOPRODOC SA (Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine).

(642/34) Le groupe d'impression et d'édition d'Amsterdam COMBIGRAPH N.V. (cf. N° 593 p. 28) a repris à l'entreprise BOEKENCENTRUM N.V. (Scheveningen) sa filiale d'impression de La Haye DRUKKERIJ L.R.V. BLOMMEN-DAAL N.V. (une centaine d'employés).

Grossi de cette affaire, COMBIGRAPH, qui occupe désormais plus de 500 personnes, coiffe les entreprises J.W. DE GRUYTER N.V. (Sassenheim), STEENS N.V. (Schiedam), TEN HAGEN-COMBIGRAPH N.V. (La Haye), VAN LANGENHUIJSEN-COMBIGRAPH (La Haye), GESTEL & ZOON N.V. (Eindhoven) et HANDELMIJ. FLORIDA N.V. (Vianen).

(642/34) Spécialisée notamment dans les ouvrages scolaires la maison EDITIONS BORDAS Sarl de Paris (cf. N° 592 p. 33) négocie la prise du contrôle de la firme d'éditions scientifiques et techniques DUNOD EDITEUR SA (Paris) avec sa filiale GAUTHIER-VILLARS SA (Paris), toutes deux affiliées (22,5% et 24,3% respectivement) à la STE DE PARTICIPATIONS TECHNIQUES & FINANCIERES SA de Paris (groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA - à travers la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE-C.F.C.B. SA - cf. N° 285 p. 23), également actionnaire pour 21,70% de BORDAS.

Le groupe LIBRAIRIE HACHETTE SA (cf. supra p. 33) avait formé le projet d'acquérir DUNOD (cf. N° 627 p. 29), mais y avait renoncé depuis.

ELECTRONIQUE

(642/34) La compagnie française de microstructures et composants électroniques pour appareils de mesure TRANCHANT ELECTRONIQUE SA de Clichy/Hts-de-Seine (cf. N° 619 p. 19) a élargi son implantation en République Fédérale - une filiale à Francfort, TRANALL ELEMENTE GmbH (cf. N° 590 p. 33) - avec la création à Munich d'une filiale commerciale sous son nom (capital de DM 20.000), dirigée par MM. L. Vareille et Igor Dorochevsky.

(642/35) L'entreprise allemande de composants électronique et microélectrique ERNST RODERSTEIN, SPEZIALFABRIK FÜR KONDENSATOREN GmbH de Landshut/Bayern (cf. N° 548 p. 26) a étoffé ses intérêts à l'étranger - des filiales ou affiliées notamment en France, Suisse, Portugal, Espagne, Inde, Etats-Unis, etc ... - avec l'installation à Vienne de la société de vente ROEDERSTEIN VERTRIEB ELEKTRISCHER BAUELEMENTE GmbH (capital de Sh. 100.000), placée sous la direction de M. Elek Nelky.

(642/35) Filiale de la compagnie LOCAFRANCE SA de Paris (elle-même affiliée à la B.N.P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA, à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA et à la STE CENTRALE DE BANQUE SA - cf. N° 641 p. 28), la firme de négoce et leasing d'ordinateurs de seconde main PROMODATA SA de Versailles/Yvelines (cf. N° 624 p. 26) s'est donnée une filiale de saisie de données, SEPSI-STE EUROPEENNE DE PERIPHERIQUES & SYSTEMES INFORMATIQUES SA (Paris) au capital de F. 100.000, que préside M. Roger Allain et dirige M. Guy Riboux.

PROMODATA a récemment conclu avec la compagnie ENGIN MATRA SA (Paris), membre du groupe FLOIRAT (cf. N° 634 p. 24), un accord aux termes duquel lui incombe désormais la maintenance des matériels d'informatique de la Division "Matra Systèmes Informatique" de celle-ci.

(642/35) Membre à Milan du groupe BASTOGI SpA de Florence (cf. N° 637 p. 13), l'entreprise de composants électroniques ISTRIMENTI DI MISURA C.G.S. SpA (cf. N° 594 p. 19) s'est donnée une filiale d'instrumentation de mesure et contrôle d'automation, C.G.S. CONSYST SpA (Milan) au capital de Li. 20 millions, avec pour associés minoritaires MM. Roger Hansen (Luxembourg) et Franco Colombo (Milan).

ENGINEERING

(642/35) La filiale d'engineering mécanique et chimique à Amsterdam CONTINENTAL ENGINEERING N.V. (cf. N° 578 p. 29) du groupe V.M.F. VERENIGDE MACHINEFABRIEKEN N.V. de La Haye (cf. N° 640 p. 15) négocie avec la firme britannique d'engineering chimique et pétrochimique POWER-GAS CORP. Ltd de Stockton-on-Tees (cf. N° 576 p. 27), membre du groupe DAVY ASHMORE Ltd de Londres (anc. à Sheffield - cf. N° 631 p. 35), une association paritaire devant lui permettre de redresser sa situation financière.

(642/36) Membre du groupe BANCA NAZIONALE DEL LAVORO SpA (Rome), la compagnie de crédit à moyen terme EFIBANCA-ENTE FINANZIARIO INTERBANCARIO SpA de Rome (cf. N° 559 p. 36) a pris une participation de 14% à Rome dans l'entreprise d'engineering pétrolier et pétrochimique TECHNIPETROL SpA (cf. N° 558 p. 32) à l'occasion de l'augmentation de son capital à Li. 800 millions, et elle sera représentée à son conseil par M. Emilio Ranalli. TECHNIPETROL (anc. INTERPETROL SpA) que préside M. Adolfo Porino et qui occupe 450 personnes, appartient au groupe français TECHNIP SA de Rueil Malmaison/Hts-de-Seine (cf. N° 592 p. 36).

Ce dernier a récemment élevé au rang de filiale sous le nom de TECHNIP Inc. sa succursale de New York. Ses autres intérêts à l'étranger sont notamment des succursales à Madrid et New Delhi, et une affiliée en Yougoslavie, PETROLINVEST (Serajevo).

(642/36) Spécialiste en République Fédérale d'équipements de manutention, l'entreprise FROMME GmbH de Wetzlar (cf. N° 567 p. 29) s'est donnée à Wetzlar une filiale d'engineering mécanique pour le bâtiment, SYSTEAM INDUSTRIE-PLANUNG GmbH, dirigée par le Dr. Jürgen Coordt.

La fondatrice, qui contrôle notamment les sociétés FROMME FÖRDERANLAGEN GmbH (Wetzlar) et GEMAG-GERÄTE- & MASCHINENBAU AG & C° (Bückeberg), a de nombreux intérêts à l'étranger : FROMME IBERICA SA (Barcelone), FROMME FRANCE MANUTENTION Sarl (Paris), FROMME FÖRDERANLAGEN GmbH (Frankenburg/Wels), etc.

(642/36) L'association nouée dernièrement à Milan (cf. N° 630 p. 20) entre le cabinet d'ingénieurs-conseil TEKNE SpA et l'entreprise publique S.E.A. -STA ESERCISI AEROPORTUALI SpA (propriété de la ville de Milan) dans le domaine de l'installation, de la mise en oeuvre et de la gestion d'aéroports a été sanctionnée par la création d'une filiale paritaire, SEA CONSULTING SpA (capital de Li. 60 millions), animée par MM. V. Dittrich, G. Rusconi Clerici, G. Morazzoni, A. Bassetti et G. Fassina.

FINANCE

(642/36) La BANQUE ROTHSCHILD SA (Paris), la banque PIERSON HELDRING & PIERSON d'Amsterdam (cf. N° 618 p. 24), la BANQUE LAMBERT Scs de Bruxelles (cf. N° 633 p. 27), la BANQUE PRIVÉE SA de Genève (groupe EDMOND DE ROTHSCHILD SA de Paris - cf. N° 595 p. 43) et la banque N.M. ROTHSCHILD & SONS Ltd de Londres (cf. N° 618 p. 34) se sont associées pour constituer à Curaçao/ Antilles néerlandaises la société d'investissements FASCO N.V. (capital de \$ 1 million).

(642/37) La SECURITY PACIFIC NATIONAL BANK de Los Angeles (cf. N° 602 p. 29) s'apprête à renforcer son réseau chez les Six - deux représentations ouvertes en 1971, l'une à Bruxelles, l'autre à Paris (cf. N° 594 p. 25) - avec l'installation à Francfort d'une agence à service complet.

Présente depuis le début 1970 avec une agence similaire à Londres - où elle est par ailleurs intéressée (24%) dans la WESTERN AMERICAN BANK (EUROPE) Ltd - la banque américaine (actifs supérieurs à \$ 8,5 milliards) possède 440 agences aux Etats-Unis ainsi que des bureaux à Hong Kong, Mexico, Sao Paulo, Sydney et Tokyo. Elle a récemment pris le contrôle à Hong Kong de la BANK OF CANTON Ltd, banque d'affaires disposant d'agences à Bangkok/Thaïlande, Singapour, Kuala Lumpur/Malaïsie, ainsi que d'une filiale à Macao.

(642/37) La FIRST NATIONAL CITY BANK de New York (cf. N° 641 p. 17) a lancé, par l'intermédiaire de sa filiale FIRST NATIONAL CITY BANK (BELGIUM) SA (Bruxelles, Liège et Anvers), une offre publique destinée à lui assurer le contrôle absolu de la société de crédit CREDIVIT SA (Namur), où elle est présentement majoritaire à 58,82%.

(642/37) La BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE SA de Paris (groupe SCHNEIDER SA - cf. N° 639 p. 33) prépare la création à Bruxelles d'une filiale bancaire dont elle partagera le contrôle avec la BANQUE BELGE POUR L'INDUSTRIE-B.B.I. SA (Bruxelles), membre du groupe EMPAIN (cf. N° 539 p. 35).

Les plus récentes initiatives de la banque française à l'étranger ont été la prise de participations dans la BANKHAUS BURGARDT & BRÖCKELSCHEN KGaA (33%) de Dortmund, la FRANCOFINANZ BETEILIGUNGS GmbH (25%) de Düsseldorf (cf. N° 633 p. 28), et la BANCA ROSENBERG COLORNI & C° SpA (10%) de Milan (cf. N° 633 p. 27).

(642/37) Le conglomérat de New York U.S. INDUSTRIES Inc. (cf. N° 618 p. 41) s'est donné une filiale de portefeuille à Luxembourg, USI EURO-GROUP SA (capital de \$ 850.000) où il a pour associées à titre symbolique ses filiales U.S. INDUSTRIES OVERSEAS FINANCE N.V. (Curaçao) et TRANSNATIONAL INDUSTRIES Inc. (New York).

(642/37) De création récente à Luxembourg, la compagnie de portefeuille OVERSEAS ENTERPRISES FINANCIAL PARTICIPATIONS-OVENFIBA SA (capital de \$ 24.000) a pour premiers administrateurs MM. Jan Sydow (Helsingborg/Suède), Kg Thorel (Malmö) et Derek Stout (Londres).

(642/37) La BANQUE INDUSTRIELLE & MOBILIERE PRIVEE-B.I.M.P. SA de Paris (cf. N° 400 p. 29) a pris une commandite minoritaire dans la banque d'affaires de Francfort GEORG HAUK & SOHN KG (cf. N° 559 p. 37) dont le bilan totalise quelque DM 400 millions.

(642/38) Le groupe bancaire de New York IRVING TRUST C° (cf. N° 500 p. 28) se propose d'élargir ses intérêts en Europe - où il possède notamment, depuis 1965, une filiale à Londres - avec l'installation courant 1972 à Francfort de sa première filiale chez les Six.

Coiffé par le holding CHARTER NEW YORK CORP. - qui contrôle notamment les banques ou sociétés financières CITIZENZ CENTRAL BANK (Arcade/N.Y.), DUTCHESSE BANK & TRUST C° (Poughkeepsie/N.Y.), ENDICOTT TRUST C° (Endicott/N.Y.), MERCHANTS NATIONAL BANK & TRUST C° (Syracuse/N.Y.), FULTON COUNTY NATIONAL BANK & TRUST C° (Gloversville/N.Y.) et SCARSDALE NATIONAL BANK & TRUST C° (Scarsdale/N.Y.) - IRVING TRUST détient également à Londres une participation de 20% dans l'INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK Ltd (cf. N° 624 p. 28) où il est associé, entre autres, à la COMMERZBANK AG de Düsseldorf (20%).

(642/38) La compagnie de portefeuille de Vaduz/Liechtenstein RIVEL SA s'est donnée une filiale à Luxembourg, UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES SA (capital de \$ 100.000), dont les premiers administrateurs sont MM. Rodolfo Schimhauser (Lugano), Arnaud de Vitry (Puteaux/Hts-de-Seine), Albert Kahn (Milan) et J.G.A. Sirtema van Grovestins (Audenhout/Pays-Bas).

(642/38) La WESTERN AMERICAN BANK (EUROPE) Ltd de Londres (cf. N° 602 p. 29) a formé à Luxembourg une filiale financière, WESTERN AMERICAN BANK (LUXEMBOURG) SA au capital autorisé de \$ 5 millions (libéré de 20%), spécialisée dans les transactions en euro-devises et les crédits à moyen terme.

La fondatrice est filiale commune de la HAMBROS BANK Ltd (Londres), de la NATIONAL BANK OF DETROIT (Detroit/Mich.), de la SECURITY PACIFIC BANK (cf. supra p. 37) et de la WELLS FARGO BANK (San Francisco).

(642/38) Les compagnies de portefeuille suisse OSIM FINANZ AG (Arvigo/Grisons) et du Liechtenstein ALNITAX ANSTALT (Eschen) ont été à l'origine à Milan de la société d'investissements et promotion touristique MA-MOPEE SpA (capital de Li. 10 millions), que préside M. Ortensio Menchini.

(642/38) L'UNITED CALIFORNIA BANK de Los Angeles (cf. N° 572 p. 28) a transformé sa filiale UNION DE CREDIT DE BRUXELLES SA (Bruxelles) en U.C.B.-UNITED CALIFORNIA BANK SA, après en avoir acquis il y a quelques mois (cf. N° 543 p. 28) le contrôle absolu.

(642/39) La compagnie de portefeuille FINANZIARIA ERNESTO BREDA SpA de Milan (sous contrôle public - cf. N° 636 p. 20) a arbitré récemment diverses participations au profit du groupe public EFIM-ENTE PARTECIPAZIONE & FINANZIAMENTO INDUSTRIE MANUFATTURIERE de Rome (cf. N° 639 p. 29).

La filiale M. C. S. SpA de Rome (anc. MINERARIA CARBONIFERA SARDA - cf. N° 524 p. 34) de celui-ci lui a notamment repris : (1) ses intérêts à Rome dans la compagnie caoutchoutière GIS-STA ITALIANA GOMMA SpA (cf. N° 386 p. 22), laquelle possède notamment un intérêt de 49% dans la société BREMA SpA de Bari (cf. N° 365 p. 16); (2) sa participation de 25,5% dans l'entreprise papetière C. R. D. M. -CARTIERE RIUNITE DONZELLI & MERIDIONALI de Milan (cf. N° 612 p. 35).

(642/39) La DRESDNER BANK AG de Francfort (cf. N° 639 p. 29) est devenue majoritaire à Hambourg dans la banque de crédit hypothécaire NORDDEUTSCHE HYPOTHEKEN- & WECHSELBANK (cf. N° 350 p. 26) à l'occasion de l'élévation de son capital à DM 12 millions.

DRESDNER BANK possède ainsi le contrôle de cinq banques hypothécaires - qu'elle envisage de rapprocher, à terme - à savoir : DEUTSCHE HYPOTHEKENBANK (Brême), HYPOTHEKENBANK IN HAMBURG (Hambourg), PFÄLZISCHE HYPOTHEKENBANK (Ludwigshafen), SÄCHSISCHE BODENKREDITANSTALT (Francfort et Berlin) et NORDDEUTSCHE HYPOTHEKEN- & WECHSELBANK (Hambourg).

(642/39) Membre du groupe public I. R. I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE (cf. N° 640 p. 31), la BANCO DI ROMA SpA (cf. N° 637 p. 26) s'est assurée le contrôle dans le Mezzogiorno (cf. notamment N° 615 p. 26) de deux banques de dépôt et affaires : (1) BANCA D'ANDRIA SpA, qui dispose de sièges à Andria/Bari, Barletta, Corato, Trani et Ruovo di Puglia; (2) SpA BANCARIA NAPOLETANA de San Giuseppe Vesuviano, avec succursales à S. Gennaro Vesuviano et Torre del Greco.

Les intérêts de la BANCO DI ROMA dans les Pouilles se sont enrichis il y a quelques mois de la BANCA FASANESE SpA (Fassano/Brindisi), de la BANCA AGRICOLA & INDUSTRIALE DI GOIA DEL COLLE SpA (Goia del Colle/Brindisi) et de la BANCA AGRICOLA COMMERCIALE DI ALTAMURA (Altamura/Bari).

(642/39) La S. N. I. -STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA de Bruxelles (cf. N° 640 p. 21) a présidé à la création à Bruxelles de la STE BELGE D'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL SA (capital de FB 400 millions), que préside M. H. Neuman et vice-préside M. H. des Cressonnières. Elle y a notamment pour associées la STE GENERALE DE BANQUE SA, la BANQUE DE BRUXELLES SA, la BANQUE BELGE POUR L'INDUSTRIE SA, la BANQUE LAMBERT Sca, ELECTROBEL SA, etc ...

(642/40) Le groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA de Milan (cf. N° 641 p. 36) a décuplé à FS 50 millions (libéré de 24%) le capital de sa filiale de portefeuille FINAGEST BALE-FINANCEMENT & GESTION DE PARTICIPATIONS SA (Bâle) pour en permettre le développement, et l'a transformée en MONTEDISON INTERNATIONAL HOLDING C° AG, avec MM. Eugenio Cefis pour président et Hauspeter Bruderer pour vice-président.

(642/40) Récemment formée à Paris au capital de F. 25 millions, sous la présidence de M. Antoine Dupont-Fauville et la direction de M. Christian Marbach, la STE D'ETUDES POUR LE FINANCEMENT DE L'INNOVATION-SEFINNOVA SA a eu pour fondatrices onze compagnies bancaires, industrielles ou d'assurance françaises.

Il s'agit de : CREDIT NATIONAL SA (cf. N° 623 p. 32), BANQUE FRANCAISE DU COMMERCE EXTERIEUR SA (cf. N° 533 p. 33), BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. N° 640 p. 27), BOUSSOIS-SOUCHON-NEUVESEL SA (cf. N° 637 p. 27), CAISSE CENTRALE DE CREDIT HOTELIER, COMMERCIAL & INDUSTRIEL SA (cf. N° 640 p. 37), CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA, CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA (groupe CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA - cf. N° 640 p. 28), L'OREAL SA (cf. N° 634 p. 33), PECHINEY-UGINE-KUHLMANN SA (anc. METAUX & ALLIAGES SA, née de la fusion des groupes PECHINEY SA et UGINE KUHLMANN SA - cf. N° 637 p. 31), UNION DES ASSURANCES DE PARIS SA (cf. N° 640 p. 16) et ENGIN MATRA SA (cf. supra p. 35).

(642/40) Une concentration a été réalisée récemment en Italie entre la BANCA SCARLATO de Sienne (capital de Li. 300 millions) et le groupe MONTE DEI PASCHI DI SIENA (cf. N° 617 p. 34) au profit du second.

Celui-ci avait déjà absorbé il y a quelques mois (cf. N° 602 p. 29) deux autres banques du Mezzogiorno : BANCA CAVANESE & DI MAIORI (Salerne) et BANCA DI SAN GIOVANNI VALDARNO (S. Giovanni Valdarno/Arezzo).

(642/40) De formation récente à Paris pour permettre à ses membres d'utiliser le système de compensation bancaire par ordinateurs institué par la BANQUE DE FRANCE SA (cf. N° 356 p. 24), le GROUPEMENT POUR LA COMPENSATION BANCAIRE l'a été par quinze banques françaises.

Il s'agit de : BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE SA (cf. supra p. 37), BANQUE DE BAECQUE BEAU & CIE Sca (cf. N° 535 p. 29), BANQUE DE LA CITE SA (cf. N° 514 p. 28), BANQUE GRAVEREAU & CIE Scs, POMMIER & CIE-BANQUE COMMERCIALE D'ESCOMPTE DE PARIS Sca, STE FRANCAISE D'ESCOMPTE SA, STE PARISIENNE D'ESCOMPTE SA et UNION DE BANQUES A PARIS SA - toutes à Paris -, BANQUE DE BRETAGNE SA de Rennes (cf. N° 294 p. 27), BANQUE COURTOIS SA de Toulouse (cf. N° 558 p. 32), BANQUE FERNAND DE DROUAS SA de Bordeaux (cf. N° 589 p. 40), BANQUE HERVET SA de Bourges (cf. N° 294 p. 27), BANQUE MARTIN-MAUREL SA (cf. N° 365 p. 26) et STE MARSEILLAISE DE CREDIT SA - toutes deux à Marseille - et PELLETIER & CIE BANQUE PELLETIER-DUPUY Snc (Dax).

(642/41) Procédant à une rationalisation de ses intérêts à Paris, la compagnie financière de Londres TREBOR DEVELOPMENTS Ltd (cf. N° 366 p. 19) a fusionné ses filiales CIE IMMOBILIERE POUR L'INDUSTRIE A PARIS-COMIPA SA et CONTINENTAL INVESTMENT DEVELOPMENT-CID SA au profit de la seconde qui, en rémunération d'actifs de F. 31,2 millions, a élevé son capital à F. 0,4 million.

(642/41) Une concentration entre les banques populaires italiennes BANCA MUTUA POPOLARE ARETINA (Arezzo), BANCA POPOLARE SENESE (Sienne) et BANCA POPOLARE DELLA PROVINCIA DI LIVORNO (Livourne) s'est effectuée au profit de la première, transformée en BANCA POPOLARE DELL'ETRURIA Scrl.

Disposant de 35 guichets et de quatre sièges principaux (Arezzo, Grosseto, Livourne et Sienne), celle-ci possède, avec plus de Li. 1,89 milliard de fonds propres, Li. 85 milliards de dépôts et comptes courants.

(642/41) Des intérêts suisses portés par M. Claude Bovon ont été à l'origine à Luxembourg de la compagnie de portefeuille OVERSEAS GAS CONTROLS SA (capital de F. Lux. 0,6 million), que préside M. F. Pietro Andina.

M. Cl. Bovon est notamment administrateur à Genève des holdings BINGO'S FINANCIAL CORP. SA et FLEUR FINANCIERE SA.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(642/41) L'entreprise néerlandaise de conserves de gibier N.V. J.M. VAN LEENDERT (Maastricht) s'est donnée une filiale commerciale à Hasselt, N.V. WILDHANDEL JOHAN VAN LEENDERT BELGIUM N.V. (capital de FB 1 million), présidée par M. J.M. Leendert et dirigée par M. Joh. van Bree.

(642/41) Le groupe ALLIED BREWERIES Ltd de Londres (cf. N° 640 p. 37) a renforcé ses intérêts aux Pays-Bas dans le secteur des alcools et eaux de vie en y prenant - à travers sa filiale VERENIGDE NED. BROUWERIJEN "BREDA-ORANJEBOOM" N.V. d'Amsterdam et Rotterdam (cf. N° 591 p. 40), le contrôle de la distillerie N.V. DISTILLEERDERIJ "DE KEIZER".

(642/42) Membre à Paris du groupe de New York W.R. GRACE C° (cf. N° 634 p. 17), l'entreprise hôtelière et de restauration pour collectivités JACQUES BOREL INTERNATIONAL SA a définitivement pris pied en République Fédérale (cf. N° 632 p. 38) avec l'installation à Düsseldorf de la société de fournitures aux cantines d'entreprises JACQUES BOREL GASTRONOMIE & HOTEL GmbH (capital de DM 100.000), dont les gérants sont MM. Eobert Reiss et Jacques Borel.

Déjà présent dans ce secteur avec une filiale à Bruxelles, STE GENERALE BELGE DE RESTAURATION SA (cf. N° 557 p. 34), la fondatrice a dernièrement transféré ses actifs dans le secteur de la restauration collective à sa filiale STE GENERALE DE RESTAURATION SA (Paris), que préside M. Bernard Westercamp. Elle a par ailleurs repris au groupe BALKANY (cf. N° 623 p. 41) la chaîne de drugstores exploitée par la STE FRANCAISE DES DRUGSTORES Sarl (cf. N° 565 p. 22).

(642/42) A capital français au Liechtenstein, la compagnie de portefeuille CONFECTA ANSTALT AG (Vaduz) a constitué à Tournai la société de distribution de produits alimentaires, plats cuisinés, biscuiterie, etc ... d'origine française NERGICO-BELGIQUE SA (capital de F. 100.000), que préside M. Jacques Deté (Fontaine-les-Dijon/Côte d'Or).

(642/42) L'entreprise néerlandaise de conserverie et surgélation de viandes DIEPVRIES VLEESCONSERVENFABRIEK MORA N.V. (Maastricht) sera désormais représentée en République Fédérale par la nouvelle firme d'importation et distribution en gros MORA VERTRIEBSGESELLSCHAFT FÜR IMBISSPRODUKTE mbH (Gelsenkirchen-Buer) au capital de DM 20.000, que dirige M. Gerhard Korte-Kamp (Bielefeld).

(642/42) Filiale 60/40 à Paris de la GENERALE SUCRIERE SA et de la CIE DU NORD (groupe ROTHSCHILD SA - cf. N° 632 p. 28), la compagnie de portefeuille G.S. NORD SA (cf. N° 618 p. 36) s'est assurée le contrôle de l'entreprise de plats cuisinés et conserves de viande LE PAPE SA (St Brieuc/Côtes du Nord), dont le chiffre d'affaires annuel avoisine F. 20 millions.

Dans ce secteur, G.S. NORD contrôle aussi les sociétés G.V.S.-GENERALE DES VIANDES & SALAISONS SA (Lyon) et ETS PIEN & GLASSON SA (Benvillers-par-Lisieux/Calvados). Cette dernière a récemment absorbé la firme de stockage de viande en chambre froide G.S. FROID SA, filiale absolue de GENERALE SUCRIERE, et en a rémunéré les actifs en élevant son capital à F. 8,8 millions.

(642/42) La firme d'importation et distribution en gros d'alcools, liqueurs et boissons non alcoolisées CHARLES HOMIE IMPORT OHG de Hambourg (cf. N° 544 p. 31) s'est défait de sa participation de 30% dans la société SCHWEPPEs GmbH & C° KG (Hambourg/Buxtehude) au profit du groupe britannique de confiserie et boissons CADBURY SCHWEPPEs Ltd (cf. N° 634 p. 30), qui en a ainsi le contrôle absolu.

(642/43) La DEUTSCHE BANK AG de Francfort a cédé à la compagnie chocolatière HANS IMHOFF SCHOKOLADEN- & PRALINENFABRIK GmbH de Bullay/Mosel (cf. n° 473 p.24) une participation d'un peu plus de 25 % dans la confiserie de Cologne GEBRÜDER STOLLWERK AG (cf. n° 603 p.20), où elle conserve une minorité de blocage.

IMHOFF coiffe de nombreuses entreprises en Allemagne et à l'étranger : HANS IMHOFF GmbH (Bullay), HILDEBRAND KAKAO- & SCHOKOLADENFABRIK GmbH (Berlin), REELLA SCHOKOLADEN & PRALINENFABRIK (Mülheim/Ruhr), HÜMER & C° SCHOKOLADENFABRIK (Wittlich), DR. WINDECKER SCHOKOLADEN- & ZUCKERFABRIK (Köln), CHOCOLAT TITLIS AG (Lugano), BONN CHOCOLATE CORP. (New York), etc...

(642/43) Le groupe alimentaire (confiserie, jus de fruits, plats préparés, etc...) DI GIORGIO CORP. de San Francisco (cf. n° 638 p.30) négocie l'acquisition en France de l'entreprise de cacao, chocolat et confiserie CHOCOLAT CEMOI, CARTIER-MILLON & CIE Sca de Grenoble (cf. n° 474 p.25). Celle-ci, en difficultés financières depuis juin 1970, réalise un chiffre d'affaires annuel de F. 60 millions environ avec ses filiales NOUVELLE CONFISERIE DAUPHINOISE SA et CONFISERIE CENOU SA (Grenoble); elle possède des filiales sous son nom en République Fédérale (Oberhausen/Rhld.), Espagne (Olot/Corona) et Suisse.

DI GIORGIO contrôle en Belgique la CONFISERIE LUX N.V. de Gand (anc. R. VAN-DEPUTTE Sprl - cf. n° 564 p.33) et aux Pays-Bas les firmes SUNNYLAND N.V. (Dongen) et DI GIORGIO INTERNATIONAL B.V. (Amsterdam) - celle-ci de création récente et devant être dotée prochainement d'une usine de plats préparés SERV-A-PORION à Turnhout/Belgique.

(642/43) Un accord de coopération pour la fourniture de denrées alimentaires aux restaurants à service rapide, cantines, etc... a été conclu en République Fédérale entre les entreprises PFANNI WERK OTTO ECKART KG de Munich (cf. n° 630 p.29) et PFEIFER & LANGEN KG de Cologne (cf. n° 442 p.26). Il sera sanctionné par la création à Cologne d'une filiale paritaire, FUNNY-FRISCH SNACK & GEBACK GmbH & C° KG (fonds de commandite de DM. 6 millions), devant occuper quelque 450 personnes dans trois centres de production à Munich, Cloppenburg et Wevelinghoven.

(642/43) Une association paritaire entre des intérêts belges, portés par M. Claude Wery (Jumet/Charleroi), et français, portés par M. Jean Brocard (Olivet), a donné naissance à Paris à la firme de négoce de chocolats et confiserie B.R.O.C.W.E.R. Sarl (capital de F. 30.000), que gère M. C. Wery.

(642/43) Une concentration négociée récemment en Sicile entre les entreprises agricoles et conserveries de fruits 3 S-SUCCHI SURGELATI SICILIANI (Palermo) et AGRUMARIA CORREALE SANTACROCE (Messine) a donné naissance à Palerme à la société D.A.S.-DERIVATI AGRUMARI SICILIANI SpA (capital de Li. 106,5 millions), que dirige M. Teodoro C. Santacroce.

(642/44) Poursuivant la simplification de ses intérêts commerciaux au profit de sa filiale de Mannheim ME-BA MEHL- & BACKBEDARFS-GROSSHANDEL GmbH (anc. PFÄLZISCHE MEHLHANDELS GmbH - cf. n° 634 p.30), la compagnie meunière et d'aliments pour bétail HEINR. AUER MÜHLENWERKE KGaA de Köln-Deutz (cf. n° 639 p.30) lui a fait absorber les firmes grossistes LANGENBACH & MÜLLER GmbH MÜHLENFABRIKATE (Gernsbach) et BINNER & C° GmbH (Regensburg), après en avoir acquis le contrôle absolu.

INDUSTRIE DU JOUET

(642/44) Le groupe alimentaire GENERAL MILLS INC. de Minneapolis (cf. n° 636 p.25) a poursuivi la diversification de ses intérêts avec la prise du contrôle en France de l'ancienne filiale MECCANO-TRI-ANG FRANCE SA de Bobigny/Seine-St-Denis (cf. n° 289 p.35) du groupe LINES BROTHERS LTD (Londres). Ce dernier est en liquidation depuis quelques mois et une partie de ses actifs en Grande-Bretagne a été reprise par les groupes AIRFIX INDUSTRIES LTD de Londres (cf. n° 621 p.32) et BARCLAY SECURITIES LTD (cf. n° 612 p.38).

Dans ce secteur, GENERAL MILLS était déjà intéressé en France dans la firme de jeux de sociétés MIRO C° SA de Creutzwald/Moselle (cf. n° 633 p.30).

INDUSTRIE NUCLEAIRE

(642/44) Plusieurs entreprises d'énergie électrique du Marché Commun et de Grande-Bretagne ont constitué à Essen la société d'étude et de mise en oeuvre de réacteurs atomiques à haute température EURO-H.K.G. GmbH (capital initial de DM. 120.000), où l'ENEL-ENTE NAZIONALE PER L'ENERGIA ELETTRICA SpA de Rome (cf. n° 623 p.42) prendra elle aussi une participation prochainement.

Les fondatrices en ont été la HOCHTEMPERATUR-KERNKRAFTWERK GmbH-H.K.G. d'Uentrop (cf. n° 632 p.28), l'ELECTRICITE DE FRANCE-EDF de Paris (cf. n° 613 p.33), le CENTRAL ELECTRICITY GENERATING BOARD-CEGB (Londres), la R.W.E.-RHEINISCHE-WESTFÄLISCHES ELEKTRIZITÄTSWERK AG d'Essen (cf. n° 613 p.33) et la V.E.W.-VEREINIGTE ELEKTRIZITÄTSWERKE WESTFÄLEN AG de Dortmund (cf. n° 632 p.28).

METALLURGIE

(642/44) Le groupe AMAX-AMERICAN METAL CLIMAX INC. de New York (cf. n° 628 p.29) a doté sa filiale de Zurich CLIMAX MOLYBDENUM C° AG (cf. n° 398 p.31) d'une succursale d'assistance technique à Milan, dirigée par M. Claudio Bertoli.

(642/45) Le groupe sidérurgique et métallurgique belge COCKE-RILL SA (Seraing) donnera une nouvelle impulsion à ses ventes en République Fédérale grâce à une double association avec la filiale HUGO STINNES AG de Mülheim/Ruhr (cf. n° 631 p. 31) du groupe public VEBA (cf. n° 638 p. 28).

La première opération - à laquelle a également participé la nouvelle filiale STAHLEX GmbH de STINNES (cf. n° 608 p. 17) - a donné naissance à une affaire du nom de COCKE-RILL STAHL GmbH, compétente pour tous les produits du groupe belge, à l'exception du fer blanc, tôle magnétique et du "tin free Steel" dont la commercialisation demeure du ressort de la firme de Düsseldorf EURINDUS GmbH (cf. n° 541 p. 37). La seconde opération consistera en la prise d'une participation dans la nouvelle filiale STINNES STAHLHANDL GmbH de la compagnie de Mülheim, qui doit commencer dès le début 1972 à vendre des fers et ferrailles.

(642/45) La compagnie métallurgique (semi-produits en aluminium, tubes d'acier inoxydable et produits de second oeuvre pour le bâtiment) ETS BROSSETTE & FILS Sca de Lyon/Rhône (cf. n° 518 p. 31) a doté sa filiale de vente BROSSETTE GmbH SÜD de Stuttgart d'une succursale à Schmiden, dirigée par M. Wolfram R. Kieffer.

Animée par MM. W. Gienger et G. Proeschel, la firme de Stuttgart est directement contrôlée par la filiale de Francfort BROSSETTE GmbH (anc. Düsseldorf - cf. n° 504 p. 31) au capital de DM. 8 millions, que dirigent MM. A. de Rochambeau et G. Proeschel.

(642/45) La compagnie sidérurgique chilienne CIA DE ACERO DEL PACIFICO SA (Santiago) négocie avec le groupe INTERNATIO-MÜLLER N.V. de Rotterdam (cf. n° 630 p. 39) une association pour la création à Rotterdam d'une affaire chargée de la promotion commerciale de ses productions en Europe et dans le reste du monde.

(642/45) Filiale 40/60 à Sheffield/Yorks. des groupes belge BEKAERT N.V. de Zwevegem (cf. n° 638 p. 33) et britannique BRITISH ROPES LTD de Doucester (cf. n° 606 p. 28), la tréfilerie TINSLEY WIRE INDUSTRIES LTD prépare la concentration de ses actifs industriels en Irlande avec ceux de l'entreprise de la branche UMIDARE LTD (Finglas) au sein d'une filiale paritaire, TINSLEY WIRE (IRELAND) LTD.

(642/45) L'entreprise allemande de pièces métalliques plastifiées pour travaux publics, agriculture, etc... RAINER ISOLIERROHRFABRIK MAX DROSSBACH (Rain/Lech) s'est donnée une filiale commerciale au Bourget/Seine-St-Denis, DROSSBACH FRANCE Sarl (capital de F. 50.000), que gère M. Hubert Drossbach.

Forte de 170 employés, la fondatrice réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 15 millions.

(642/45) Le groupe sidérurgique de Stockholm GRÄNGES A/B (cf. n° 614 p. 26) a lancé une offre publique en vue de s'assurer le contrôle absolu de sa filiale (86 %) belge GRÄNGES-GRAVER SA de Willebroek (anc. ETS GRAVER SA), acquise en 1964.

(642/46) L'entreprise française de conception, fabrication et pose de menuiserie métallique (panneaux de façades, fenêtres, murs, rideaux, etc...) STE POUR L'INDUSTRIALISATION RATIONNELLE DU BATIMENT-IRBA GP de Maxe-ville/M. & M. (cf. n° 588 p.18) s'est associée à parité avec son homologue de Bruxelles SADACEM-SA D'APPLICATIONS DE LA CHIMIE DE L'ELECTRICITE & DES METAUX SA pour former à Paris le groupement d'intérêt économique DIFALCO, chargé de l'exportation de leurs fabrications.

Le partenaire français appartient au groupe de la CIE PECHINEY SA (cf. n° 638 p.15). Le partenaire belge est membre du groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA à travers la société de portefeuille TRACTION & ELECTRICITE SA (cf. n° 554 p.35).

(642/46) Spécialisée à Düsseldorf dans les matériaux métalliques pour le bâtiment, l'entreprise DONN PRODUCTS GmbH a ouvert à Paris une succursale que dirige M. Branimir Pecar, son propre gérant.

(642/46) Le groupe SAARBERGWERKE AG de Saarbrücken (cf. n° 623 p.21) a acquis, au prix de DM. 25 millions, du groupe sidérurgique SALZGITTER AG de Berlin (cf. n° 637 p.32) son contrôle sur les entreprises charbonnières WINSCHER-MANN HANDELS GmbH de Karlsruhe et Recklinghausen (cf. n° 565 p.35), HANDELS-GESELLSCHAFT WESTFÄLEN GmbH (Ahlen/Westf.) et RAVENSBERG-KOHLLENHANDELS GmbH (Bielefeld).

(642/46) Les compagnies sidérurgiques de Paris CIE DES FORGES DE CHATILLON-COMMENTRY-BIACHE SA (cf. n° 637 p.31), de Seraing/Belgique COCKERILL SA (cf. supra), de Rome TERNI SpA (groupe I.R.I. à travers FINSIDER SpA - cf. n° 551 p.32) et de Duisburg-Hamborn AUGUST THYSSEN-HÜTTE AG (cf. n° 633 p.33) ont porté à F. 108.000 le capital de leur filiale commune (27,8/27,8/27,8/16,6) de distribution CIE POUR LA VENTE DES ACIERS FINS-COVEFI SA (Paris), afin d'en financer l'expansion.

PAPIER

(642/46) Le renforcement des liens dont sont dernièrement convenus (cf. n° 641 p.27) le groupe papetier CROWN ZELLERBACH CORP. (San Francisco/Cal.) et son associée KON. PAPIERFABRIEK VAN GELDER & ZONEN N.V. d'Amsterdam sera sanctionné par la prise par le premier d'une participation de 50 % dans le capital (Fl. 67 millions) de la seconde. En contrepartie, celle-ci recevra du groupe américain ses intérêts dans leurs filiales communes d'Amsterdam, Velsen et Fribourg/Suisse, dont elle aura ainsi le contrôle absolu.

(642/47) Membre du groupe CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 641 p.33), la compagnie papetière LA CELLULOSE DU PIN SA (Paris) a porté de 12 % à 25 % sa participation à Québec dans l'entreprise de papier journal DONOHUE LTD.

Intéressée dans diverses opérations de restructuration de l'industrie papetière française (cf. notamment n°^s 631 p.35, 637 p.23 et 640 p.33), LA CELLULOSE DU PIN prépare par ailleurs l'implantation de deux unités de production à l'étranger, l'une en Espagne, l'autre en République Fédérale.

(642/47) Une association nouée en République Fédérale entre les entreprises de papiers peints TAPETENFABRIK FRITZ PEINE KG (Einbeck) - qui possède de nombreuses succursales à l'étranger (notamment à Morlanwelz, Lille, Bâle et Milan) - et CÖLNER TAPETENFABRIK, VORM. CHRYSANTH JOSEPH KLEIN (Cologne) donnera naissance à une affaire du nom de VERETA KG-VEREINIGTE TAPETENFABRIE-KEN (Einbeck).

PARFUMERIE

(642/47) La firme de produits de beauté, capillaires et cosmétiques WELLA AG de Darmstadt (cf. n° 616 p.29) a renforcé ses intérêts en Suisse - notamment un holding à Bâle, UNIVEST AG - en s'assurant le contrôle de l'entreprise MIGNON AG (Allschwil/Bâle), qu'elle a transformée en WELLA (SCHWIZ) AG après en avoir porté le capital à FS. 0,6 million.

Propriété de la famille Strober, la firme allemande a de nombreuses filiales sous son nom à l'étranger, notamment en France (Sens), en Belgique (Groot-Bijgaarden), Italie (Castiglione), Autriche (Linz), Espagne (Torrejon de Ardoz), Irlande (Dublin), Australie (Sydney), etc... Ses autres intérêts directs - ou à travers ses filiales ONDAL GmbH (Hünfeld), INKA COSMETIC GmbH (Hanovre), et UNIVEST - sont notamment les firmes ETS PELLERAY Sarl (Paris), E.M. MANUFACTURING C° LTD (Pontyclun/Wales), ONDAL FRANCE Sarl (Sarreguemines), ONDAL N.V. (Alfweg/Pays-Bas), ONDAL A/B (Stockholm), USINES DE PRODUITS CHIMIQUES DE NEUCHATEL SA (Neuchâtel), BIOTON LTD (Athènes), SOC. DE COSMETICOS LUSO-ALEMAOS Ltda (Lisbonne), etc...

PHARMACIE

(642/47) Ayant fusionné fin 1970 avec la compagnie chimico-pharmaceutique PARKE-DAVIS & C° de Détroit (cf. n° 313 p.28), le groupe WARNER-LAMBERT PHARMACEUTICAL C° de Morris Plains/N.J. (cf. n° 632 p.34) rationalisera ses intérêts en Italie en apportant les actifs industriels de son affiliée de Milan A. ANGIOLINI & C° SpA (cf. n° 276 p.30) à sa filiale de Casatenovo VISTER-VISMARA TERAPEUTICI SpA (cf. n° 419 p.35) au capital de Li. 1 milliard.

(642/48) Filiale du groupe RHONE-POULENC SA depuis l'absorption par celui-ci de la STE DE CHIMIE ORGANIQUE & BIOLOGIQUE-A.E.C. SA de Commeny/Allier (cf. n° 630 p.37), le holding pharmaceutique et parapharmaceutique METABIO SA de Boulogne Billancourt/Hts-de-Seine (anc. SOCHIBO-STE DE PRODUITS CHIMIQUES DE BOULOGNE-SUR-SEINE - cf. n° 502 p.37) a acquis une importante participation dans l'entreprise pharmaceutique LABORATOIRES LELONG SA (Puteaux/Hts-de-Seine).

Désormais présidée par M. Pierre Baetz, celle-ci contrôle notamment les sociétés pharmaceutiques DORILLY SA (Puteaux), STE DEMARNE SA et STE DE GESTION MARIANI SA (Neuilly); de parfumerie HERMAIN PARFUMEUR SA et BIENAIME SA (Puteaux); immobilière LES INDUSTRIES REUNIES-IRSA (Puteaux) et financière STE AUXILIAIRE DE FINANCEMENTS-SAF SA (Paris).

(642/48) L'entreprise d'Etat v/o MEDEXPORT de Moscou (cf. n° 495 p.36) a confié la représentation en République Fédérale de ses médicaments pour le traitement des tumeurs et du cancer à la firme PHARMAMED GmbH (Hambourg).

(642/48) Des intérêts turcs portés notamment par MM. Atanasia-des Despina, Mutlusoy Seha et Bleda Nejat (Istamboul) ont été à l'origine à Milan de l'entreprise d'importation, exportation et distribution en gros de spécialités chimico-pharmaceutiques DESENE Srl (capital de Li. 990.000).

PLASTIQUES

(642/48) Le groupe allemand de feuilles et revêtements plastiques (pour ameublement notamment) PEGULAN-WERKE AG de Frankenthal (cf. n° 637 p.37) a renforcé son réseau de filiales chez les Six avec l'installation à Bielle (avec succursale à Milan) de la société de vente PEGULAN ITALIANA Srl (capital de Li. 0,9 million), que dirigent MM. F. Steiner, Alexy Walter et Karl Bender.

Présent avec des filiales sous son nom notamment à Amsterdam, Bruxelles, Wasse-lonne/Ht Rhin et Paris, Linz, Vienne, Stockholm, Zurich; Oslo, etc..., le groupe allemand avait de longue date déjà deux filiales en Italie, l'une (directe et indirecte) à Milan, PRO-DOTTI PEGULAN SpA (cf. n° 336 p.29), l'autre à Bolzano, PEGULAN Srl (cf. n° 381 p.30).

(642/48) L'entreprise de revêtements de sols, murs et plafonds SOMMER SA de Paris (cf. n° 605 p.17) a négocié la reprise à la compagnie de portefeuille allemande DAHLBUSCH VERWALTUNGS AG de Gelsenkirchen (filiale du groupe de Paris B.S.N.-BOUSSOIS, SOUCHON-NEUVESEL SA - cf. n° 624 p.39) du contrôle de la firme française de transformation et moulage plastique ALLIBERT SA du Moustier-de-Clermont/Isère (cf. n° 570 p.37).

Première société française de la branche avec un chiffre d'affaires de F. 306,5 millions en 1970, ALLIBERT, qui emploie près de 3.000 personnes, a des filiales commerciales à Francfort, Milan, Gembloux/Belgique, Badhoevedorp/Pays-Bas, Londres, etc...

(642/49) Spécialiste à Amsterdam de plastiques et moquettes synthétiques, la firme KUESMA KUNSTSTOFFEN EXPLOTTATIE MIJ. N.V. a pris pied en France avec l'ouverture à Carry-le-Rouet/B. du Rh. d'une succursale que dirige M. Daniel Bourilly.

(642/49) Spécialiste depuis 1964 en République Fédérale de transformation plastique, la société THERMOPLASTIK DR. RUMBACH GmbH & C° KG (Stetter-nich Kr. Jülich) prépare l'installation d'une filiale industrielle en Eire, RUMBACH LTD (Waterford).

La fondatrice, dont le fonds de commandite est en cours d'augmentation à DM. 5,14 millions, réalise avec 120 employés un chiffre d'affaires annuel de DM. 16 millions et exporte 25 % de sa production, principalement vers la Grande-Bretagne et l'Espagne.

(642/49) Des intérêts allemands portés par MM. Heinz Auster-manu et Robert Nonnenmacher (Laichingen) ont été à l'origine en Autriche de la firme de transformation et usinage plastique FORMAPLAST FÜRSTENFELD GmbH FORMENBAU, MASCHINENBAU, PLASTIKVERARBEITUNG (Fürstenfeld) au capital de Sh. 100.000.

PUBLICITE

(642/49) Le réseau européen né du récent regroupement (cf. n° 573 p. 34) des moyens des agences suisse ADVICO DELPIRE SA (Dubendorf-Zurich) et française DELPIRE ADVICO SA (cf. n° 612 p. 38) s'est enrichi de deux nouvelles affaires, l'une en République Fédérale, l'autre aux Pays-Bas, et il en ira prochainement de même au Danemark et en Norvège où des négociations sont en cours avec des firmes locales.

Les services actuellement assurés par ADVICO-DELPRE à Hambourg et Wiesbaden seront regroupés à Düsseldorf auprès de l'agence R.W. EGGERT WERBEAGENTUR GmbH & C° KG (cf. n° 549 p. 38), laquelle, en tant que nouvel associé du groupe franco-suisse, apportera sa filiale en Autriche (Vienne). Par ailleurs, l'agence d'Amsterdam BAUDUIN-EGGERT N.V. (cf. n° 527 p. 34), associée de la firme de Düsseldorf, sera prochainement fusionnée avec son homologue locale JESSURUN & PLANS N.V. (cf. n° 573 p. 34), filiale de la société PLANS SA d'Ixelles-Bruxelles (cf. n° 512 p. 34), laquelle est membre depuis 1970 du groupe franco-suisse.

TEXTILES

(642/49) L'entreprise française de tissage, filature, teinture et impression de doublures pour confection et lingerie féminine STEINHEIL-DIETERLEN-G. MARCHAL FILS SA de Rothau/Bas Rhin (cf. n° 515 p. 32) a mis fin aux activités de sa succursale commerciale allemande (Ommersheim/Saar), que dirigeait M. Raymond Klaeyle.

(642/50) Le groupe de produits chimiques, plastiques, alimentaires, etc... BORDEN C° de New York (cf. n° 637 p.23) a diversifié ses intérêts chez les Six en prenant le contrôle en Italie de la firme de confection MEROK SpA (Lecce), qui, animée par MM. Roberto Memmo, M. D'Urso, W. Deitz et P. Alvin, sera désormais gérée par la nouvelle Division BORDEN FASHIONS EUROPE (New York).

(642/50) Propriétaire en Espagne de la marque de prêt-à-porter masculin et féminin "Jervis", M. José Llmabes Soterias (Iguialada/Barcelone) a participé pour 50 % à la création à Paris de la STE PIERRE UHART & C°-JERVIS-PARIS Scs (capital de F. 100.000), qui, gérée par M. Pierre Uhart et Hervé Nabon - intéressés pour 25 % chacun - a pour objet la représentation des fabrications "Jervis" en France.

(642/50) Récemment formée à Roubaix en tant que filiale à 92,5% du groupe LA LAINIERE DE ROUBAIX-PROUVOST MASUREL SA (cf. n° 634 p.36), la STE POUR LA DIVERSIFICATION-S.I.D. SA (capital de F. 40,7 millions) a reçu de celui-ci notamment le contrôle à 51 % des entreprises d'impression sur textiles par application de papier imbibé de colorants spéciaux STE INDUSTRIELLE DU PONT ROMPU SA (anc. STE D'IMPRESSION DU PONT ROMPU SA) et STE SUBLISTATIC SA de Tourcoing (cf. n° 580 p.47). Les autres actionnaires de ces deux affaires sont la firme d'emballages souples et flexibles TRENTESAUX-TOULEMONDE SA, dont le capital a été récemment porté à F. 7 millions (cf. n° 616 p.32), et le groupe chimico-pharmaceutique CIBA-GEIGY AG de Bâle (cf. n° 638 p.16) - lesquels sont également intéressés en Suisse dans le holding de Cologny (anc. Genève) SUBLISTATIC SA (affilié pour 48 % à LA LAINIERE DE ROUBAIX), qui contrôle les entreprises de même nom à l'étranger.

LA LAINIERE DE ROUBAIX a par ailleurs rationalisé ses intérêts en France en fusionnant ses filiales MANUFACTURE FRANCAISE DE LA MAILLE SA (Arras) et CIE GENERALE DE BONNETERIE SA de Hénin-Liétard/Pas-de-Calais (cf. n° 521 p.40) au profit de la seconde (qui a en conséquence élevé son capital à F. 7,5 millions) et en procédant à la dissolution anticipée de sa filiale commerciale de Paris SODIMA-STE DE DIFFUSION DE LA MAILLE SA (capital de F. 11,5 millions).

(642/50) Le groupe textile de New York D.H.J. INDUSTRIES INC. (cf. n° 623 p.40) a simplifié ses intérêts en République Fédérale en fusionnant les entreprises de doublures et triplures pour confection DUBIN-HASKELL-LINING CORP. DEUTSCHLAND GmbH (Bielefeld) et DUBIN-HASKELL-JACOBSON INC. DEUTSCHLAND GmbH (Berlin) au profit de la seconde.

(642/50) Spécialiste à Tokyo de fermetures à glissière et fournitures pour l'industrie textile et la confection, la compagnie YOSHIDA KOGYO K.K. (cf. n° 628 p.33) a renforcé son réseau commercial en République Fédérale (cf. n° 600 p.36) avec l'ouverture à Eching Kr. Freising d'une succursale de sa filiale YOSHIDA (DEUTSCHLAND) GmbH (Mönchengladbach), dont la compétence couvrira le Land de Bavière.

(642/51) Le groupe français STE FONCIERE & FINANCIERE AGACHE-WILLOT SA de Pérenchies/Nord (cf. n° 622 p.20) a acquis, au prix de F. 22 millions, le contrôle de l'entreprise de tissage de coton pour chemiserie et imperméables ETS ISIDORE ANDRE-GROS ROMAN SA de Masevaux/Ht Rhin et Ste-Marie-aux-Mines (cf. n° 573 p.37).

En liquidation judiciaire depuis juillet 1971, celle-ci exploite quatre usines qui seront regroupées avec deux des usines d'AGACHE-WILLOT en Alsace.

TRANSPORTS

(642/51) Les armements de Brême BRUNO BISCHOFF et RICHARD ADLER se sont associés à leur homologue d'Oslo FRED OLSEN & C° (cf. n° 529 p.31) pour créer à Brême l'entreprise BREMEN-OSTNORWEGEN EXPRESS GmbH, chargée à compter de 1972 de l'exploitation de leur trafic sur la côte orientale de la Norvège.

(642/51) Une association paritaire conclue à Anvers entre les armements allemand WTAG-WESTFÄLISCHE TRANSPORT AG de Dortmund (cf. n° 635 p.31) et belge DORAN-ALGEMENE TRANSPORTMIJ. N.V. d'Anvers (cf. n° 470 p.35) y a donné naissance à la société de consignation et transport de fret maritime W.T.A.G.-BELGO TRANSPORT N.V. (capital de FB. 250.000), que dirigent MM. Roger Coppens et J. Stoffels.

(642/51) La compagnie de fret aérien EMERY AIR FREIGHT CORP. de Wilton/Conn. (cf. n° 533 p.42) a transformé sa succursale de Milan (cf. n° 308 p.32) en filiale sous le nom d'EMERY AIR FREIGHT INTERNATIONAL SpA (capital de Li. 1 million) et la direction de M. Jan Schenkels.

(642/51) Le groupe d'armement et transports maritimes N.V. "HOLLAND AMERIKA LIJN" de Rotterdam (cf. n° 641 p.38) s'est défait au profit du groupe hôtelier MARRIOTT CORP. de Washington/D.C. (cf. n° 638 p.38) de sa participation de 50 % à Athènes dans l'armement SUN LINE INC. (cf. n° 569 p.42), spécialisé dans les croisières en Méditerranée (cf. n° 274 p.29).

(642/51) L'entreprise de transports fluviaux et maritimes RHENANIA SCHIFFAHRTS- & SPEDITIONS GmbH de Mannheim (cf. n° 572 p.39) et sa compagne-mère de Bâle NEPTUN TRANSPORT- & SCHIFFAHRTS AG (cf. n° 568 p.39) sont passées sous le contrôle à 52 % du groupe financier britannique RALLI INTERNATIONAL LTD (cf. supra, p.26), qui a option pour porter cette majorité à 75,3 % environ.

(642/52) La mise en commun début 1972 par les armements suédois SVENSKA OSTAFRIKA LINJEN (Stockholm) et français STE NAVALE CHARGEURS DELMAS-VIELJEUX SA (cf. n° 584 p.41) de leur trafic vers la Mer Rouge et l'Afrique Orientale a été sanctionnée par la création à Paris du groupement S.V.E.D.E.L., que préside M. Tristan P. Vieljeux et dirigeant MM. H.C. Mugnier et A.A. Lindback.

Le partenaire suédois est filiale du groupe SALENREDERIERMA A/B-SALEN SHIP-PING C° (cf. n° 556 p.23), lui-même coiffé par le holding REDERI A/B JAMAICA de Stockholm (cf. n° 571 p.46). Le partenaire français est contrôlé par la CIE FINANCIERE DELMAS-VIELJEUX SA de La Rochelle (cf. n° 599 p.23) et affilié au groupe CHARGEURS REUNIS SA de Paris (cf. n° 640 p.38).

(642/52) Spécialiste à Francfort de vols charters et de vente d'avions de tourisme, la firme SÜD-AIR FLUGZEUGHANDELSGESELLSCHAFT JACQUES DE CAVEL.mBH a installé à Vienne une filiale sous son nom (capital de Sh. 100.000), dirigée par M. Hugo Hild.

(642/52) Les entreprises néerlandaises de transport aérien RUYSS-RSK LUCHTVRACHT N.V. (Schiphol) et AERONAUT N.V. d'Haarlemmermeer (cf. n° 341 p.31) seront fusionnées début 1972 sous le nom de RUYSS AERONAUT BV. Occupant ensemble quelque 200 personnes, elles sont coiffées par la compagnie UNIELAND N.V. de Rotterdam (anc. RUYSS TRANSPORT GROEP N.V. - cf. n° 622 p.37) et appartiennent de ce fait au groupe NED. SCHEEPVAART UNIE-N.S.U. N.V. d'Amsterdam (cf. n° 633 p.36).

UNIELAND contrôle notamment la firme de Rotterdam N.V. RUYSS & C° (cf. n° 616 p.34) ainsi que les entreprises du même nom à Anvers, Marseille, etc... Elle détient également une participation minoritaire importante à Bâle dans la compagnie PANALPINA WELTTRANSPORT AG, qui possède des filiales sous son nom à Hambourg, Bruxelles, Anvers, Vienne, Milan, Londres, etc...

(642/52) Le groupe public SALZGITTER AG de Berlin fusionnera début 1972 le Département transports de sa filiale STAHLWERKE PEINE-SALZGITTER AG de Peine (cf. n° 632 p.31) avec sa propre filiale spécialisée SALZGITTER VERKEHRSBETRIEBE GmbH (Salzgitter).

Transformée en VERKEHRSBETRIEBE PEINE SALZGITTER GmbH, celle-ci, qui portera en conséquence son capital à DM. 25 millions, réalisera avec plus de 1.700 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 90 millions.

(642/52) Les entreprises de transit et transport de Paris A. & G. VALCKE & CIE SA (cf. n° 473 p.32) ainsi que de Marseille TRANSPORTS INTERNATIONAUX ELLIOTT & CIE SA (sous contrôle britannique), TRANSPORTS INTERNATIONAUX GEHRIG SA, STE NICOLAS FRERES SA, ETS BONNIEUX & CIE SA, CICOMER Sarl, AGENCE MARITIME GONZALEZ et EUROPA TRANSIT Sarl ont formé le groupement d'intérêt économique SOTEGROUP (Marseille) qui, dirigé par M. Harold Elliott, a pour objet le groupage et le dégroupage de containers.

(642/53) La firme néerlandaise de transports ainsi que location de matériels de transport, manutention portuaire et travaux publics GEBR. LOMMERTS N.V. de Delfzijl (cf. n° 574 p.42) s'est assurée le contrôle de l'entreprise de transports routiers FIEMY N.V., filiale de la société P. VAN WYLICK N.V. (Venlo).

LOMMERTS s'est par ailleurs associée aux sociétés KRAANBEDRIJF NIJDAM N.V. (Groningue) et PAX N.V. (Leeuwarden) pour constituer à Groningue le groupement d'équipements de manutention portuaire L.N.P. KRAAN & MONTAGE MIJ BV, que dirigeront MM. J. Lommerts, H. Nijdam et P. Plantinga.

(642/53) Les compagnies maritimes de Paris AGPA-LES ARMA-TEURS DE GROS PORTEURS ASSOCIES Sarl (cf. n° 397 p.37) et CETRAMAR-CONSORTIUM EUROPEEN DE TRANSPORTS MARITIMES Snc (cf. n° 541 p.43) ont confié la gestion commerciale de leur huit transporteurs de vrac solide ou liquide à un groupement d'intérêt économique formé à parité à cet effet, CETRAGPA (Paris).

Créée en octobre 1964, CETRAMAR est filiale paritaire : 1) du groupe ROTHSCHILD SA à travers la compagnie de transports routiers et maritimes SAGA-SA DE GERANCE & D'ARMEMENT (cf. n° 630 p.39) pour 2,5 % et la CIE DU NORD SA (cf. supra, p.42) pour 22,5 %; 2) de la compagnie de portefeuille CHARGEURS REUNIS SA, directement pour 22,5 % et à travers la CIE MARITIME DES CHARGEURS REUNIS SA (cf. n° 635 p.31) pour 2,5 %; 3) de la compagnie LOUIS DREYFUS & CIE SA (cf. n° 632 p.35); 4) de l'UNION NAVALE SA (groupe FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA à travers l'OPFI-PARIBAS SA - cf. n° 559 p.47). De son côté, AGPA a été constitué, également en octobre 1964, conjointement par la CIE GENERALE TRANSATLANTIQUE SA (cf. n° 633 p.37) et la NOUVELLE CIE HAVRAISE PENINSULAIRE DE NAVIGATION SA (groupe WORMS & CIE SA), transformée depuis en CIE NAVALE WORMS (cf. n° 626 p.43).

DIVERS

(642/53) Premier groupe mondial d'enseignement privé (arts graphiques, photographie professionnelle, langues d'affaires, formation technique et commerciale, cours par correspondance, écoles d'hôtesses, etc...), la FAMOUS ARTISTS SCHOOLS INC. de New York (cf. n° 637 p.40) a allégé ses intérêts en France en dissolvant sa filiale de Paris FAMOUS SCHOOLS INTERNATIONAL Sarl, que gérait depuis peu M. J.C. Turon, et dont le siège de liquidation a été fixé auprès de la filiale FAS TECHNIQUE Sarl de Beire-le-Châtel/Côte d'Or (anc. ECOLE SUPERIEURE DE BETON ARME-ESBA Sarl de La Celle-St-Cloud/Yvelines).

Implanté dans plus de 60 pays où il emploie quelque 12.000 personnes, le groupe américain reste présent en France avec plusieurs filiales, notamment CIDEBO BOETIE SA de Paris (de création récente), INSTITUT PROFESSIONNEL POLYTECHNIQUE Sarl (Paris), ENECOT-INSTITUT D'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL & TECHNIQUE Sarl (La Celle-St-Cloud) et FAMOUS SCHOOLS INTERNATIONAL EUROPEAN SA (Monte Carlo).

(642/54) L'entreprise d'articles de bureau (porte-plumes, stylos, crayons, gommes, etc...) BLANZY-CONTE-GILBERT SA de Nanterre/Hts-de-Seine (anc. Paris - cf. n° 595 p.42) a fermé la succursale industrielle dont elle disposait en Belgique (Hastien).

(642/54) Le groupe allumetier et de produits chimiques, détersifs, panneaux de bois, laminés plastiques, cellulose, cartons, etc... SAFFA SpA - anc. FABBRICHE FIAMMIFERI & AFFINI-SAFFA SpA de Milan (cf. n° 640 p.39) - a allégé ses intérêts aux Etats-Unis en se défaisant de sa participation de 33,3 % dans l'entreprise CLICK BOOKMATCH INC. (Baltimore).

Le groupe italien demeure cependant présent dans le pays avec deux filiales absolues, ATLANTIC PLAYING CARD & MATCH INC. et PENNANT REALTY CORP. (New York).

(642/54) Contrôlée depuis peu à 51 % par M. Jean Edeline, la société de distribution cinématographique U.G.C.-UNION GENERALE CINEMATOGRAPHIQUE SA de Paris (cf. n° 602 p.38) s'est assurée le contrôle à Paris de la firme FRANCE-ECRANS SA qui, avec un circuit de 800 salles en province, réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 7 millions.

(642/54) Sous contrôle brésilien à Londres, la firme de négoce de pierres précieuses ORNAGEM INTERNATIONAL LTD, constituée en juillet 1971 au capital de £ 10.000, s'est donnée une filiale à même vocation à Luxembourg, INTERNATIONAL GEM STONE LUXEMBOURG LTD Sarl (capital de F. Lux. 1 million) que gère M. Aziz Khabirpour.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Acero del Pacifico	P. 45	Banca Nazionale del Lavoro	P. 36
Adler (Richard)	51	Banca Popolare della Provincia di Livorno	41
Advico Delpire	49	Banca Popolare dell'Etruria	41
AEG Telefunken	29	Banca Popolare Senese	41
Aerocon BFA	28	Bancaria Napoletana	39
Aeronaut	52	Banca Rosenberg Colorni & C°	37
Agence Maritime Gonzalez	52	Banca Scarlato	40
Agrumaria Correale Santa Croce	43	Banco di Roma	39
Airfix Industries	44	Banco Mutua Popolare Aretina	41
All Design	27	Bankhaus Burgardt & Bröckelshen	37
Allibert	48	Bank of Canton	37
Allied Breweries	41	Banque de Baecque, Beau & Cie	40
Alnitax Anstalt	38	Banque Belge pour l'Industrie	37-39
American Metal Climax-Amax	44	Banque de Bretagne	40
American Standard	21	Banque de Bruxelles	39
Ampera	30	Banque de la Cité	40
Andeno	24	Banque Courtois	40
André-Gros Roman (Ets Isidore)	51	Banque de France	40
Angiolini & C° (A.)	47	Banque Gravereau & Cie	40
Angus & C° (George)	23	Banque de l'Indochine	35
AnSCO	26	Banque Fernand de Drouas	40
Applications de la Chimie, de l'Electricité & des Métaux-Sadacem (SA d')	46	Banque Hervet	40
Armateurs de Gros Porteurs Associés-AGPA (Les)	53	Banque Industrielle & Immobilière Privée	37
Artillerie(Inrichting) "De Hembrug"	24	Banque Française du Commerce Extérieur	40
Assubel	20	Banque Lambert	36-39
Ateliers de la Motobécane	21	Banque Martin-Maurel	40
Atlantic Playing Card & Match	54	Banque Nationale de Paris	35-40
Auer Mühlenwerke (Heinr.)	44	Banque Privée	36
Auxiliaire de Financements	48	Banque Rothschild	36
Azote & Produits Chimiques	26	Banque de l'Union Européenne	37-40
		Banque de l'Union Parisienne	34
		Barclay Securities	44
Babcock & Wilcox	32	Bastogi	35
Badger Meter Manufacturing	31	BAT Cigaretten-Fabriken	27
Badische Stahlwerke	32	Bauduin-Eggert	49
Balkany	42	Bayer	23
BAM-Verenigde Bedrijven	22	Beaujolaise (La)	27
Banca Agricola Commerciale di Altamura	39	Beckers (Otto)	30
Banca Agricola & Industriali di Goia del Colle	39	Bekaert	45
Banca d'Andria	39	Belge d'Investissement International	39
Banca Fasanese	39	Berthier Saveco	27
		Béton de Paris	22
		Béton de la Seine	22

Bienaimé	P. 48	Ciments Lafarge	P. 22
Bingo's Financial	41	Citizenz Central Bank	38
Binner & C°	44	Click Bookmatch	54
Bioton	47	Climax Molybdenum	44
Bischoff (Bruno)	51	Cockorill	45-46
Blanzy-Conte-Gilbert	54	Cofremca	28
Boekcentrum	34	Colged	29
Boele & Van Eesteren	22	Cölnner Tapetenfabrik	47
Bonn Chocolate	43	Columbia Nitrogen	24
Bonnieux & Cie	52	Columbia Nypro	24
Borden	50	Combigraph	34
Borel International (Jacques)	42	Commercial Services International	28
Borsig	32	Commercial Union Assurance	20
Boussois-Souchon-Neuvesel	40-48	Commercial Union Properties	20
Bunz & C°	28	Commerzbank	37-38
Breda Orangeboom	41	Computer Copies	24
Brema	39	Confecta Anstalt	42
Bremen-Ostnorwegen Express	51	Confiserie Cenou	43
British American Tobacco-BAT	27	Confiserie Dauphinoise (Nouvelle)	43
British Ropes	45	Confiserie Lux	43
Brocwer	43	Consortium Européen de Transports Maritimes-Cetramar	53
Brossette & Fils	45	Continental Engineering	35
Cadbury Schweppes	42	Continental Gummi-Werke	23
Caisse Centrale de Crédit Hôtelier	40	Continental Investment Development	41
Cambridge Instrument	29	Cosmeticos Luso-Alemaos (Soc. de)	47
Caravan Import Dick Wissink	20	Cetragpa	53
Carrières & Ateliers Stenuick Frères	30	Credivit	37
Cartiere Riunite Donzelli & Medirio- nali	39	Crédit Industriel & Commercial	40
Cellulose du Pin (La)	47	Crédit Lyonnais	28
Ceraver	26	Crédit National	40
Central Electricity Generating Board	44	Crown Zellerbach	46
Centrale de Banque	35	Cummins Engine	31
C.G.S. Consyst	35	Dahlbusch Verwaltungs	48
Charbonnages de France	25	Davy Ashmore	35
Charbonnages de Werister	25	Deere & C°	31
Chargeurs Réunis	52-53	De Gruyter (J.W.)	34
Charter New York	38	Deli Mij.	26
Chocolat Cémoi	43	Delpire Advico	49
Chocolat Titlis	43	Demarne	48
Ciba-Agrochemical	24	Derivati Agrumari Siciliani	43
Ciba Geigy	24-50	Desene	48
Cicomer	52	Deutsche Bank	23-27-43
Cidec Boétie	53	Deutsche Cleveland Laing	32
Cimenteries C. B. R.	22	Deutsche Ges. für Anlageverwaltung- Degav	27

Deutsche Hypothekenbank	P. 39	Euro H.K.G.	P. 44
Deutz (Otto)	31	Europa Transit	52
DHJ Industries	50	Européenne de Périphériques & Sys-	
Diepvries Vleesconservenfabriek		tèmes Informatiques-Sepsi	35
Mora	42		
Difalco	46	Fabbrica Italiana Motori Elettrici	
Diffusion de la Maille-Sodima	50	Torino-Fimet	30
Di Giorgio	43	Famous Artists Schools	53
Distilleerderij "De Keizer"	41	Famous Schools International	53
Diversification (Sté pour la)	50	FAS Technique	53
Donu Products	46	Fasco	36
Donohue	47	Fertilisants de l'Ouest	25
Doran-Algemene Transport	51	Fiat	31
Dorilly	48	Fiemy	53
Dresdner Bank	39	Fimet-France	30
Drossbach France	45	Fina Nederland	25
Drukkerij L. R. V. Blommendaal	34	Financière Delmas-Vieljeux	52
Dubin-Haskell-Jacobson Deutschland	50	Financière pour l'Expansion des En-	
Dunlop	21-23	treprises-Sofinex	28
Dunod Editeur	34	Financière & Immobilière du Midi-	
Dutchess Bank & Trust	38	Sofimi	28
Dynamit Nobel	24	Financière de Paris & des Pays-Bas	53
		Financière de Suez & de l'Union	
Eau & Feu	23	Parisienne	40
Editions Bordas	34	Finanziaria Ernesto Breda	39
Eerste Ned. Cement Industrie-Enci	22	Finagest Bâle	40
Eggert Werbeagentur (R.W.)	49	Finsider	46
Eisenhart Laeppche	30	Firth Cleveland Fastenings	32
Electricité de France	44	First National City Bank of New York	37
Electrobel	39	Fleur Financière	41
Elefant	33	Flick (Friedr.)	24
Emery Air Freight	51	Floirat	35
E.M. Manufacturing	47	Foncière & Financière Agache-Willot	51
Empain	37	Fonderia di San Fior	29
Endicott Trust	38	Fonderia Isa-Trafilerie Rame	29
Engins Matra	35-40	Forges de Châtillon Commentry-	
Ente Finanziario Interbancario-		Biache	46
Efibanca	36	Formaplast Fürstenfeld	49
Ente Nazionale per l'Energia Elettrica		Fort Montagebouw	22
ENEL	44	Fourisol	22
Ente Partecipazione & Finanziamento		Fournitures d'Accessoires Ménagers	
Industrie Manifatturiere-EFIM	39	& Industriels Voluform	25
Entreprise Minière & Chimique-EMC26		Française d'Editions	34
Esercizi Aeroportuali	36	Française d'Escompte	40
Etudes pour le Financement de l'In-		Française des Drugstores	42
novation-Sefinnova	40	Française d'Organisation	28
Eurindus	45	France Ecrans	54

Franco-Hispano-Américano-		Henry & Poismans	P. 25
Francisgam	P. 31	Herman Parfumeur	48
Francofinanz Beteiligungs	37	Higgs & Hill	21
Fromme	36	Hildebrand Kakao- & Schokoladen-	
Freudenberg & C° (Carl)	33	fabrik	43
Fulton County National Bank		Hirth Motoren	30
& Trust	38	Hochtemperatur-Kernkraftwerk	44
Funny-Frisch Snäck & Gebäck	43	Hoffmann (Gustav)	33
		Holland Amerika Lijn	51
Gauthier-Villars	34	Horten	27
Genasten	30	Hosie Import (Charles)	42
Générale de Banque	39	Houillères du Nord	25
Générale de Belgique	46	Hübner-Vamag Vereinigte Armaturen-	
Générale de Bonneterie	50	fabriken	32
Generale Costruzioni	21	Hümer & C°	43
Générale d'Electricité-CGE	26-40	Hypothekenbank in Hamburg	39
Générale des Engrais	25		
Générale de Restauration	42	ILM	29
Générale Sucrière	42	IMC	29
Générale Transatlantique	53	Imhoff Schokoladenfabrik (Hans)	43
Générale des Viandes &		Immobilière pour l'Industrie à Paris	41
Salaisons-GVS	42	Imperial Trans-Europe	28
General Mills	44	Industrialisation Rationnelle du Bâti-	
Genvrain	27	ment-IRBA GP (Sté pour l')	46
Gérance & Armement-Saga (SA de)	53	Industrie A. Zanussi	29
Geräte- & Maschinenbau-Gemag	36	Industrielle d'Applications Photogra-	
Gestel & Zoon	34	phiques	24
Gestioni Mobiliari & Immobiliari	21	Industrielle & Commerciale du Cuivre	
Gestion Mariani (Sté de)	48	& de l'Aluminium-Sicca	25
Gilde Deutsche Versicherungs	20	Industrielle & Commerciale de Trans-	
Gillette (The)	31	formation des Plastiques-Sicopal	25
Grace (W.R.)	42	Industrielle du Pont Rompu	50
Gram	20	Industrielle de Tous Articles Plasti-	
Grandes Surfaces Région Parisienne	27	ques-Sitap	25
Gränges	45	Industries Réunies (Les)	48
Grinnell	31	Industriewerk Schaeffler	30
Groupement pour la Compensation		Inka Cosmetic	47
Bancaire	40	Institut d'Enseignement Commercial	
GS Froid	42	& Technique-Enecot	53
G.S. Nord	42	Institut Professionnel Polytechnique	53
Gurit	23	Investitions & Handelsbank-IHB	32
		Internatio-Müller	45
Hambros Bank	38	International Coating Materials	25
Hamburger Stahlwerke	32	International Commercial Bank	38
Hanab	22	Internationale de Coordination	31
Handelmij. Florida	34	Internationale pour le Développement	
Handelsges. Westfalen	46	des Organisations-Cido	28
Hauk & Sohn (Georg)	37	International Gem Stone Luxembourg	54
Heberlein Holding	23	International Publishing	34

International Telephone & Telegraph-ITT	P. 31	Mapfre Industrial	P. 20
Interversa	27	Maritime des Chargeurs Réunis	53
IPC-Business Press (Overseas)	34	Marriott	51
Irving Trust	38	Marseillaise de Crédit	40
Istituto per la Ricostruzione Industriale-IRI	39-46	MCS	39
Istrumenti di Mesura C.G.S.	35	Mecano-Simmonds	32
Italiana Gomma	39	Meccano-Tri-Ang-France	44
Italo-Svizzera Pellami & Affini	33	Medexport	48
ITE Imperial	28	Mehl- & Blackbedarfs-Grosshandel	44
ITT Grinnell	31	Melly Industrial Group	33
Jessurun & Plans	49	Merchants National Bank & Trust	38
Kent (George)	29	Merok	50
Kent Instruments	29	Metabio	48
Kent-Tieghi	29	Metro-SB-Grossmärkte	26
Kléber-Colombes	23	Metzeler	23
Klöckner-Humboldt-Deutz	31	Midland-Ross	32
Kon. Ned. Sringstofffabrieken-KNSF	24	Mignon	47
Korf Industrie & Handel	32	Miro	44
Kraanbedrijf Nijdam	33	Moklinde Etablissement	21
Kuesma Kunststoffen Exploitatie	49	Monte dei Paschi di Siena	40
Laboratoires Lelong	48	Montedison	40
Lainière de Roubaix Prouvost-Masurel	50	Mora Vertriebs	42
Langenbach & Müller	44	Morton-Norwich Products	24
Laura & Vereniging	22	Muiden Chemie	24
Lazard Frères & Cie	27	Munchener Rückversicherung	23
Librairie Hachette	28-33-34	Nagelmackers Fils & Cie	21
Lines Brothers	44	National Bank of Detroit	38
LNP Kraan & Montage	53	Nationale d'Etudes & de Construction de Moteurs d'Aviation-Snecma	28
Locafrance	35	Nationale Industrielle Aérospatiale-Snias	28
Lommerts (Gebr.)	53	Nationale d'Investissements	39
Louis Dreyfus & Cie	53	Navale Chargeurs Delmas-Vieljeux	52
L. W. Manufacturing	21	Navale Worms	53
Madagascar Automobile	21	Naville Holding	33
Mafra-F. Martucci	33	Ned. Scheepvaart Unie	52
Magnus Cohn	33	Ned. Staatsmijnen DSM	24
Makro-Zelfbedienings Groothandel	26	Neptun Transport- & Schiffahrts	51
Mamopee	38	Nergico Belgique	42
Mannesmann	32	Nicolas Frères	52
Manufacture Française de la Maille	50	Nor-Am Agricultural Products	24
		Nord (Cie du)	42-53
		Norddeutsche Hypotheken- & Wechselbank	39
		North British & Mercantile Insurance	20
		NTN Kugellagerfabrik (Deutschland)	30

NTN Wälzlager Europa	P. 30	Pommier & Cie	P. 40
Ocean Accident & Guarantee (The)	20	Power-Gas	35
Oce-Photosia	24	PPG Industries	24
Oce Van der Grinten	24	Presses Encyclopédiques de France	33
Oertli & Cie	21	Prodotti Pegulan	48
Oil & Gas Supply	28	Productions Documentaires-Soprodoc	34
Olsen & C° (Fred)	51	Produits Chimiques Pechiney-Saint-Gobain	25
Ondal	47	Promodata	35
Opfi-Paribas	53	Publications Techniques Associées (Les)	34
Oréal (L')	40	Pyro	24
Ornagem International	54	Rainer Isolierrohrfabrik Max Drossbach	45
Osim Finanz	38	Ralli International	26-51
Overseas Enterprises Financial Participations-Ovenfiba	37	Ramm Bloc Belge	21
Overseas Gas Controls	41	Rank Organisation (The)	29
Overzee Gas & Electriciteit-Ogem	32	Ravensburg-Kohlenhandels	46
Panalpina Weltransport	52	Rederi Jamaica	52
Pape (Le)	42	Reella Schokoladenfabrik	43
Papiers & Procédés Spéciaux	24	Renault	21
Parcelaciones & Agvas	20	Rhenania Schiffahrts- & Speditionen	51
Parisienne (La)	27	Rheinische Westfälisches Elektrizitätswerk-RWE	44
Parisienne d'Escompte	40	Rhône-Poulenc	48
Parke Davis & C°	47	Rivel	38
Participations Techniques & Financières	34	Röderstein (Ernst)	35
Pax	53	Rothschild	53
Péchiney	46	Rothschild (Edmond de)	36
Péchiney-Ugine Kuhlmann	40	Rothschild & Sons (N. M.)	36
Pegulan Werke	48	Rumbach	49
Pelleray (Ets)	47	Ruys Aeronaut	52
Pelletier & Cie Banque Pelletier-Dupuy	40	Ruys RSK Luchvracht	52
Pennant Realty	54	Saarbergwerke	46
Petrofina	25	Sablères de la Seine	22
Petrolinvest	36	Sächsische Bodencreditanstalt	39
Pfälzische Hypothekenbank	39	Saffa	54
Pfanni Werk Otto Eckart	43	Saint-Gobain-Pont-à-Mousson	47
Pfeifer & Langen	43	Salen Shipping	52
Pharmamed	48	Salzgitter	46-52
Phoenix Gummiwerke	23	Satam-Sté pour Tous Appareils Mécaniques	21
Pien & Glasson	42	Scarsdale National Bank & Trust	38
Pierson Heldring & Pierson	36	Schering	24
Plans	49	Schneider	37
Plastimonde	25	Schoen & Zonen (Pieter)	25
Plastiques des Vosges	25	Schweppes	42

Sea Consulting	P. 36	Technische Unie & Beheer	P. 32
Securitas Bremer Allgemeine		Tekne	36
Versicherungs	20	Ten-Hagen Combigraph	34
Security Pacific Bank	38	Terni	46
Security Pacific National Bank	37	Thermoplastik Dr Rumbach	49
Self Copy International	24	Thyssen Hütte (August)	46
Servicios de Organizacion &		Tinsley Wire Industries	45
Mecanizacion	20	Top Time Service	27
Sigma Coating	25	Toyo Bearing Manufacturing	30
Simmonds Aeroaccessories	32	Traction & Electricité	46
Skin Winter	33	Tranall Elemente	34
Sodipress	33	Tranås Skinnberederi	33
Sokvis & Zonen (R.S.)	32	Tranchant Electronique	34
Sole	29	Transnational Industries	37
Sommer	48	Transports Internationaux Elliott	
Sörumsand Pelsvarefabrikk	33	& Cie	52
Sotegroup	52	Transports Internationaux Gehrig	52
Stahlex	45	Trebor Developments	41
Stahlwerke Peine-Salzgitter	52	Trentesaux-Toulemonde	50
S.T. Dupont	31	Turbines Hispano-Ogasco	28
Steenkolen Handels Vereniging-SHV	26		
Steens	34	Ugine Kuhlmann	25-40
Steinhell Dieterlen-G. Marchal		Uhart & C°-Jervis Paris (Pierre)	50
Fils	49	Umidare	45
Stenuick, France	30	Unieland	52
Stevin Groep	22	Union des Assurances de Paris	40
Stinnes (Hugo)	45	Union de Banques à Paris	40
Stollwerk (Gebrüder)	43	Union de Crédit de Bruxelles	38
Structoliet	22	Union Générale Cinématographique	54
Subalpina Investimenti Finanziari-		Union Navale	53
SIF	30	Union Parisienne d'Hypermarchés (L')	27
Sublistatja	50	United California Bank	38
Succhi, Surgelati Siciliani	43	United Industrial Associates	38
Süd Air Flugzeughandels Jacques		Univest	47
de Cavel	52	US Industries	37
Sun Alliance & London Insurance		US Management	26
Group	20	USI Eurogroup	37
Sun Line	51	Usines à Cuivre & à Zinc	21
Sunnyland	43	Usines de Produits Chimiques de	
Supermarkets General	27	Neuchâtel	47
SVEDEL	52		
Svenska Ostafrika Linjen	52	Valcke & Cie (A. & G.)	52
System Industrie-Planung	36	Van Gelder & Zonen	46
		Van Langenhuijsen-Combigraph	34
Tapetenfabrik Fritz-Peine	47	Van Leendert (J. M.)	41
Technip	36	Van Splunder's Aanneming	22
Technipetrol	36	Van Wylick (P.)	53

Veba	P. 45	Weco International	P. 31
Vente des Aciers Fins-Covefi (Cie pour la)	46	Wella	47
Vereinigte Elektrizitätswerke Westfalen-VEW	44	Wells Fargo Bank	38
Verenigde Machinefabrieken-VMF	35	Wernicke & C°	31
Vereinigte Tapetenfabriken-Vereta	47	Westandley Trading & Investment	27
Viniprix	27	Western American Bank (Europe)	37-38
Vismara Terapeutici-Vister	47	Westfälische Transport	51
Vissink Caravans (Dick)	20	Westinghouse Air Brake	21
Volz (W. Gottlob)	31	Wildhandel Johann Van Leendert Belgium	41
Vosorge Lebensversicherung	20	Windecker Schokoladenfabrik (Dr.)	43
Wachstum & Finance	27	Winschermann Handels	46
Wago Contact	29	Worms & Cie	53
Wago Klemmenwerk	29	WTAG Belgo Transport	51
Warner Lambert Pharmaceutical	47	Yoshida Kogyo	50
Wassermesserfabrik Andrae	31	Zanussi Elettrodomestici	29
		Zuid-Chemie	25

